

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

13 NOVEMBRE 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Rapports d'activité 2013
SIVOM – SIDEYNE-SEY**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 17 novembre 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 14 novembre 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 novembre 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUESSE

L'an deux mille quatorze, le 13 novembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 6 novembre deux mille
quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY,
Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur
AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY,
Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur
PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur PETROVIC,
Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT,
Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame
PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET,
Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI,
Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT,
Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur
VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD,
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur
CAMASSES, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur
ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur JOLY à Monsieur LAMY
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES

Secrétaire de séance :

Monsieur COMBALAT

N° DE DOSSIER : 14 H 13

OBJET : RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2013 SIVOM – SIDEYNE-SEY

RAPPORTEURS : Monsieur PÉTROVIC (SIVOM) - Monsieur MIGEON (SIDEYNE-SEY)

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose que : « *Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.*

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

En application de ces dispositions, les rapports pour l'année 2013 des syndicats intercommunaux suivants dont la Ville est membre font l'objet d'une communication au Conseil Municipal :

- le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM),
- le Syndicat Intercommunal d'Électricité des Yvelines Nord-Est (SIDEYNE- SEY).

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports présentés.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE des rapports d'activité 2013 des syndicats intercommunaux précités.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye

RAPPORT D'ACTIVITE
Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
(SIVOM)

ANNEE 2013

Syndicats Intercommunaux
Hôtel de Ville
16, rue de Pontoise
78 100 Saint-Germain-en-Laye

SOMMAIRE

1. CARTE D'IDENTITE DU SIVOM	3
A. Territoire	3
B. Les élus	4
C. Compétences	4
D. Historique	6
2. LES MOYENS DU SIVOM	7
3. LES ACTIVITES DU SIVOM	9
A. Activité administrative	9
B. Activité propre	10
a) La fourrière	10
b) CSAPA - Antenne de Saint- Germain- en- Laye	14
c) Le SDIS	14
d) La vigne	15
e) Aire d'accueil des Gens du Voyage	16
4. LE COUT FINANCIER	19
A. Fonctionnement	19
B. Investissement	20
C. Evolution de la cotisation	21
5. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE	22
A. la fourrière	22
B. Les vignes	24
6. PROJETS EN COURS	25
A. Fourrière	25
ANNEXES	25

1. CARTE D'IDENTITE DU SIVOM

A. TERRITOIRE



En 2013, la carte du SIVOM s'est trouvée modifiée par :

- L'entrée au sein de la section fourrière des communes de Mareil-sur-Mauldre et de Maule en milieu d'année 2013,
- Le transfert de compétences effectué par les communes de Le Mesnil-le-Roi et Maisons-Laffitte au profit de la nouvelle communauté de communes Maisons-Mesnil au 1^{er} janvier 2013.

En fin d'année 2013, le SIVOM était donc composé de 36 communes et de 2 communautés de communes, représentant 5 communes, pour une population totale de 462 284 habitants.

B. LES ELUS

Le Comité du SIVOM est composé de 82 membres titulaires. Il existe autant de suppléants que de titulaires.

- Voir en annexe 1 la liste des membres du Comité à la fin de l'année 2013.

Le bureau est constitué du Président, de trois vice-présidents, d'un secrétaire et de six assesseurs.

- Voir en annexe 2 la liste des membres du Bureau.

C. COMPETENCES

5 COMPETENCES

Fourrière automobile et animale
Centre de Secours contre l'incendie
Centre de Lutte Antidrogue CSAPA
Gestion des Vignes
Aire d'accueil des Gens du Voyage

Les compétences du SIVOM sont au nombre de 5. Toutes les communes adhèrent à la section fourrière, ce qui n'est pas le cas pour les autres compétences.

❖ Section Fourrière : 462 284 habitants

La Fourrière intercommunale, située à Poissy, a la particularité d'être à la fois une fourrière automobile et animale. La capacité d'accueil de cette dernière est de 21 box pour chiens et de 12 cages à chats pour la partie animale. La section fourrière est la seule qui regroupe l'ensemble des communes.

❖ Section CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) :

272 461 habitants

Le CSAPA a pour mission d'assurer l'accueil et l'information de toute personne confrontée à un problème de toxicomanie (drogues, médicaments...).

Il vise à permettre une prise en charge médico-psychologique, un accompagnement socio-éducatif, une aide à l'insertion ou la réinsertion, ainsi qu'un soutien aux familles.

Cet accueil est gratuit et confidentiel. Le SIVOM finance le poste de secrétaire de l'antenne de Saint-Germain-en-Laye.

16 communes et deux communautés de communes adhèrent à la section CSAPA.

❖ **Section Centre de Secours : 94 272 habitants**

Depuis le transfert des pompiers du SIVOM au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), le SIVOM n'a plus en charge que le financement du 13eme mois des sapeurs pompiers du SDIS des Yvelines et le paiement de la participation des communes au SDIS.

11 communes adhèrent à la section Centre de Secours.

❖ **Section Gestion des Vignes : 58 830 habitants**

L'exploitation de la vigne située sous la terrasse du Château de Saint-Germain est destinée à la production de pinot noir. Elle compte 2000 pieds de vigne sur une superficie de 2000 m².

Les communes de Saint-Germain-en-Laye et du Pecq adhèrent à la section Gestion des Vignes et participent à parts égales à son fonctionnement.

❖ **Section Gens du Voyage : 94 713 habitants**

Cette section est relativement récente puisqu'elle a été créée lors du Comité Syndical du 16 décembre 2008. Elle comprend 5 communes, Chambourcy, Le Pecq et Saint-Germain-en-Laye ainsi que Le-Mesnil-le-Roi et Maisons-Laffitte, représentées par la communauté Maisons-Mesnil. Cette section a pour compétence la construction et la gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage de 42 places (21 emplacements) sur un terrain d'une superficie de 10 000 m², mis à disposition par la Ville de Paris en limite du territoire du SIAAP.

D. HISTORIQUE

UN ELARGISSEMENT DES COMPETENCES AU FIL DU TEMPS...

1964

Créé par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 1964, le SIVOM comptait au départ 8 communes qui s'étaient regroupées pour créer une fourrière automobile et animale. Au fil des années, de nombreuses collectivités sont venues rejoindre cette section.

1973

Création de la section Centre Hospitalier en 1973 ; cette section a été clôturée en 2003, les emprunts garantis par le SIVOM étant arrivés à leur terme.

1974

Création de la section Collège des Hauts Grillets en 1974 ; le Comité Syndical du 6 octobre 2008 a constaté la cessation d'activité de la section « collège des Hauts Grillets », l'emprunt correspondant étant arrivé à son terme.

1983

Création de la section Centre de Secours contre l'incendie.

1987

Création de la section Centre de Lutte Antidrogue.

2000

Création de la section Gestion des Vignes.

2006

Le SIVOM devient Syndicat Mixte, suite à la création de la « communauté de communes des Coteaux de Seine » par Bougival, La Celle-Saint-Cloud et Louveciennes.

2008

Création de la section Aire d'accueil des Gens du Voyage.

2012

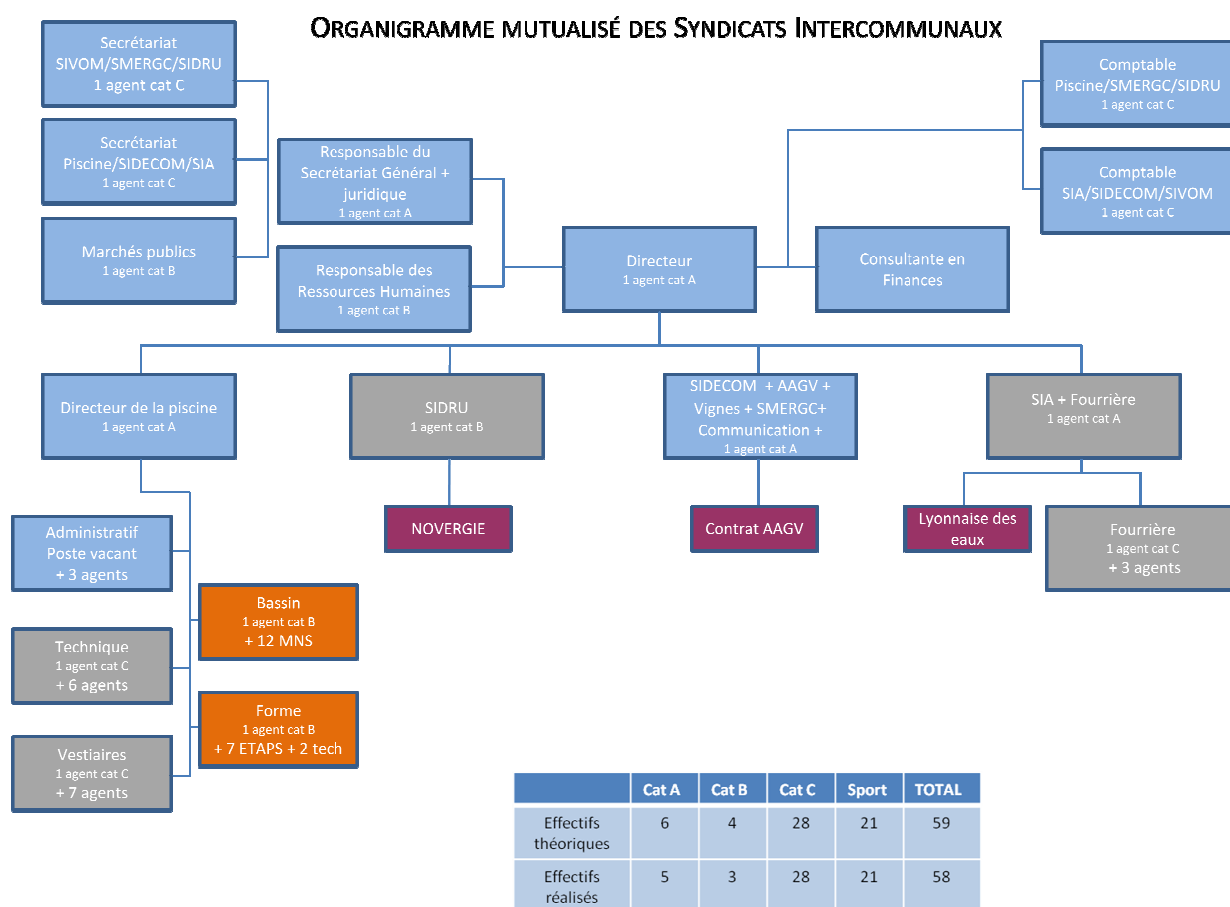
Création d'une seconde communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2013 : la communauté Maisons-Mesnil

2. LES MOYENS DU SIVOM

Le SIVOM est géré par les syndicats intercommunaux ayant leur siège à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye.

Ce service regroupe 6 syndicats. Les moyens humains et techniques sont mis en commun dans le cadre d'une mutualisation des coûts.

L'organigramme du service se présente comme suit :



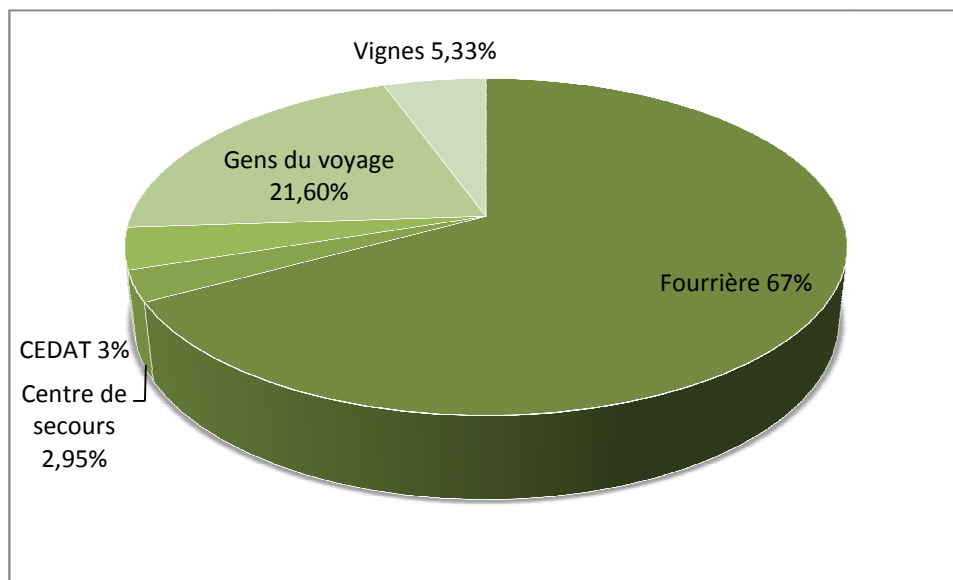
Le SIVOM emploie directement 4 agents à temps plein pour la fourrière.

Les services administratifs des syndicats intercommunaux qui ont leur siège à Saint-Germain-en-Laye fonctionnent avec 9 agents dont une partie mise à disposition par la Ville de Saint-Germain-en-Laye. Leur temps de travail est réparti sur les 6 syndicats. Le coût pour le SIVOM s'élève à 33% des charges de personnel, soit 149 527 € pour l'année 2013.

En équivalent temps plein, cela représente :

- Catégorie A : 1,32
- Catégorie B : 0,59
- Catégorie C : 1,32
- Soit un total de 3,23 postes

Répartition des charges de personnel par section :



3. LES ACTIVITES DU SIVOM

A. ACTIVITE ADMINISTRATIVE

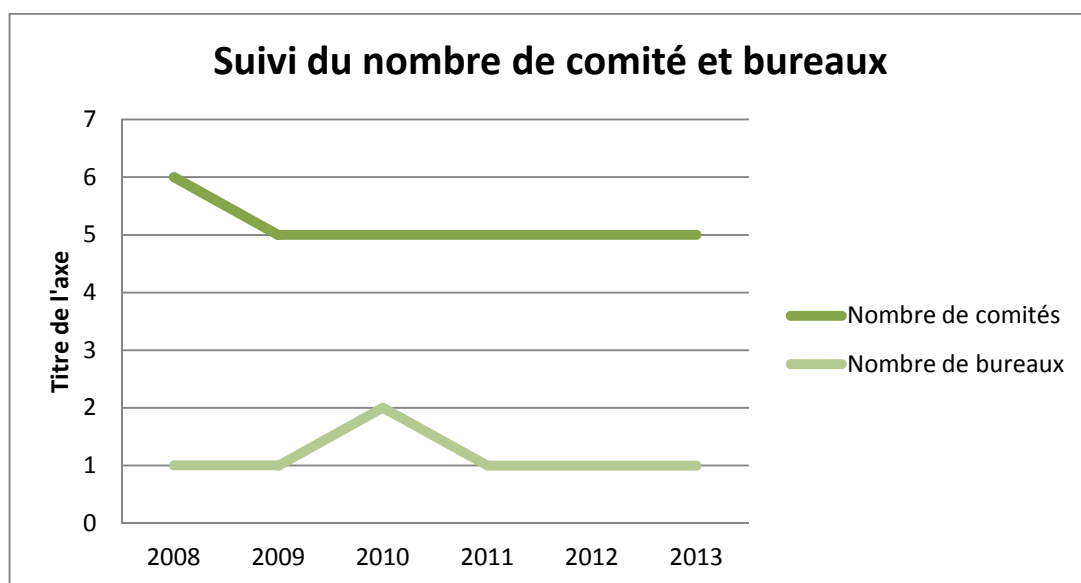
➤ SECRETARIAT

L'activité administrative du syndicat est assez régulière et stable par rapport aux années précédentes.

En 2013, le Comité du Syndicat s'est réuni cinq fois. De plus, deux séances n'ont pas réuni le quorum. Le Bureau s'est réuni une seule fois.

6 REUNIONS EN 2013

5 comités
1 bureau



Le détail des actes du Syndicat est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Nombre total des actes du SIVOM

	2012	2013
Dossiers présentés au Comité	26	29
dont délibérations	26	28
Arrêtés	4	3
Décisions	29	23
Courriers entrants	845	955
Courriers sortants	229	259

➤ COMMANDE PUBLIQUE

2 MARCHES
254 MANDATS
33 TITRES

Dates des marchés	Nature	Type de marché	Titulaire du marché
01/08/2013	Prestation de vétérinaire pour la fourrière intercommunale	MAPA	Docteur BALTER
29/10/2013	Enlèvement et transport de véhicules vers la Fourrière Intercommunale	Appel d'offre	AUTO DEPANNAGE BERGER

B. ACTIVITE PROPRE**a) La fourrière**

Les quatre agents de la fourrière assurent la gestion technique et administrative du site de la fourrière automobile et animale. En annexe 5, figurent les statistiques par commune des véhicules et animaux entrés à la fourrière en 2013 et, soit récupérés par le propriétaire soit abandonnés.

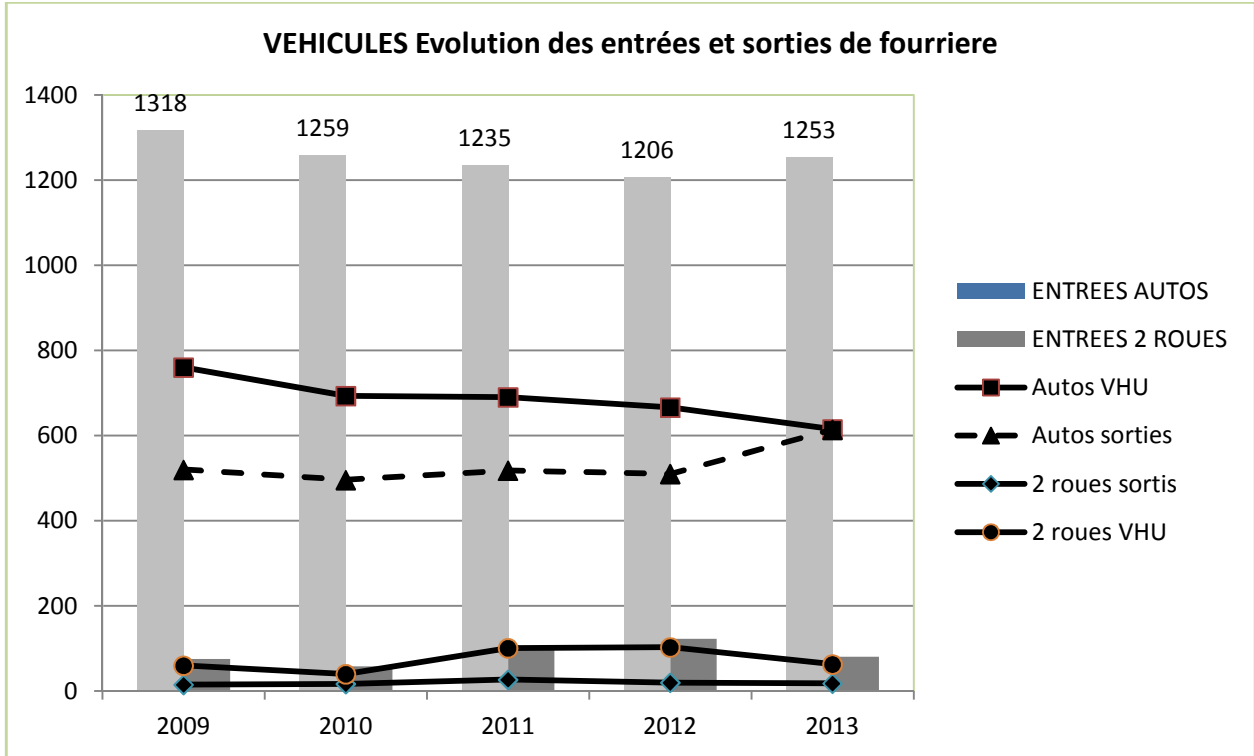
➤ **VEHICULES**

Les véhicules non repris par les propriétaires dans un délai de 30 jours sont réputés abandonnés et deviennent propriété de la fourrière. Suivant le classement réalisé par l'expert automobile mandaté par le SIVOM, les véhicules sont, soit remis au service des Domaines pour vente aux enchères soit vendus à des casseurs (véhicules hors d'usage VHU).

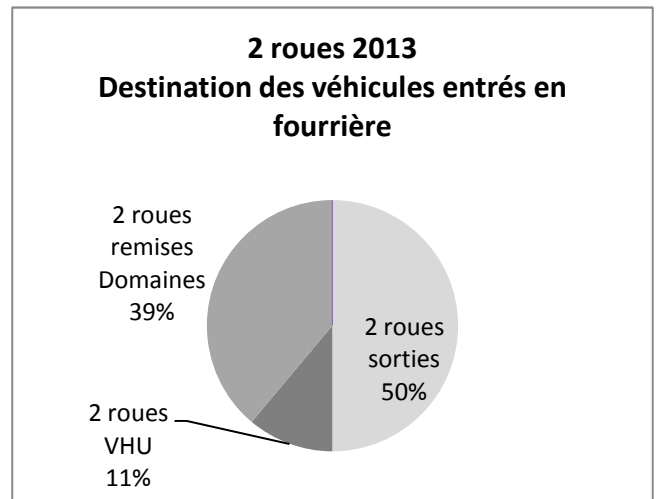
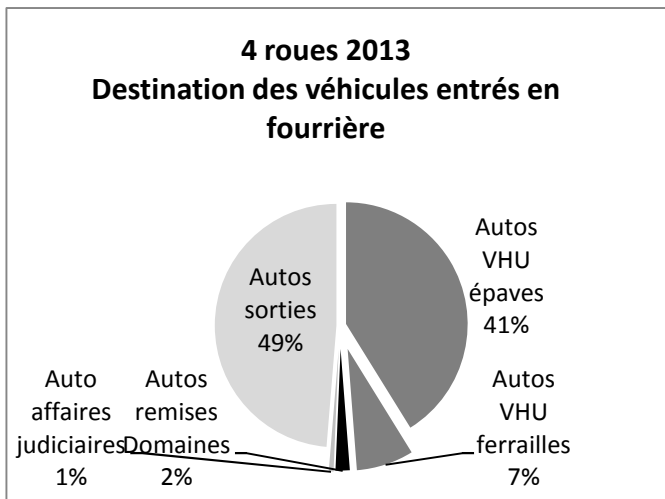
Le nombre d'entrées en fourrière a légèrement augmenté en 2013 pour les véhicules 4 roues (+4 %) et a diminué significativement pour les 2 roues (-34%).

Parmi les voitures arrivées à la fourrière en 2013, seules 49% ont été reprises par leurs propriétaires. Ce chiffre est en constante augmentation depuis 5 ans (39% en 2009).

Entrées et sorties de véhicules à la fourrière depuis 2009 :



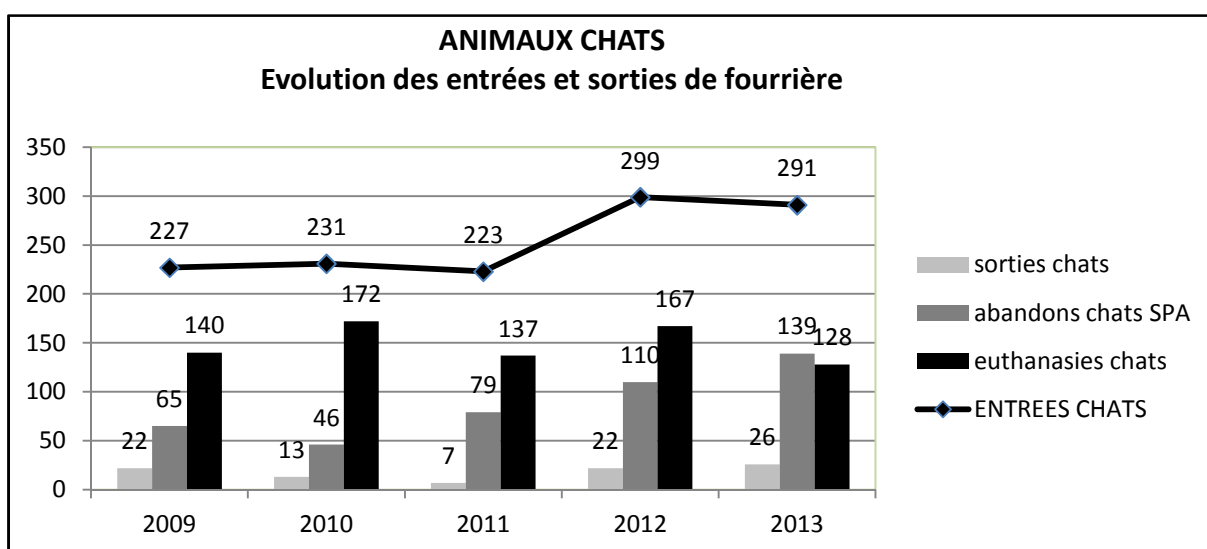
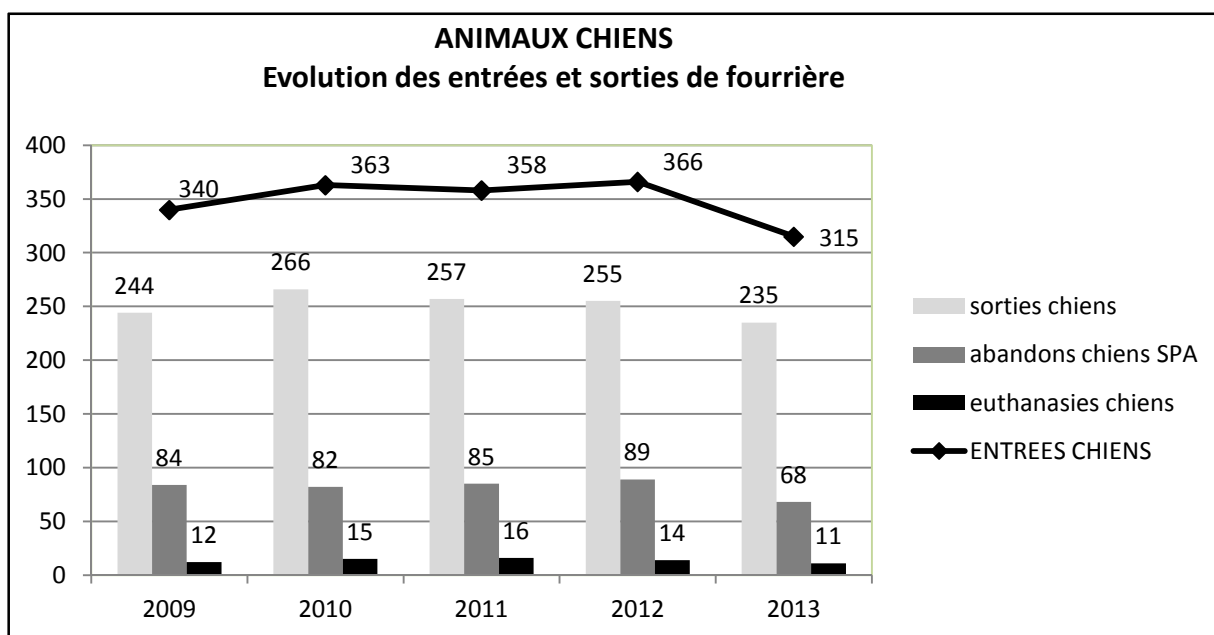
Parmi les véhicules hors d'usage (VHU) il faut distinguer les épaves vendues aux casseurs pour les pièces mécaniques et les ferrailles vendues quant à elles pour leur poids en fer (voitures brûlées par exemple). Pour les 2 roues, la totalité des ventes est réalisée pour récupération de pièces (VHU).



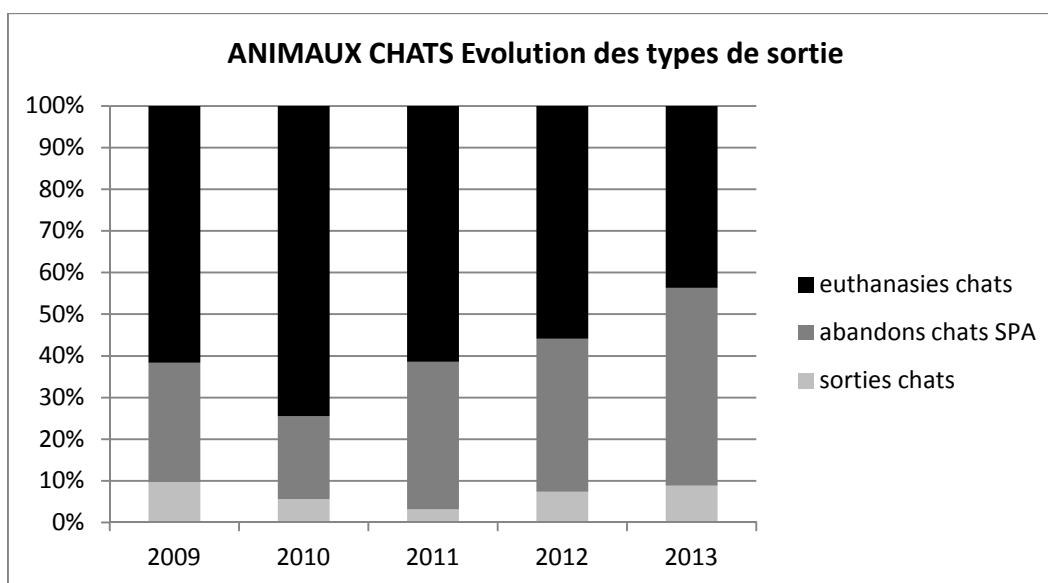
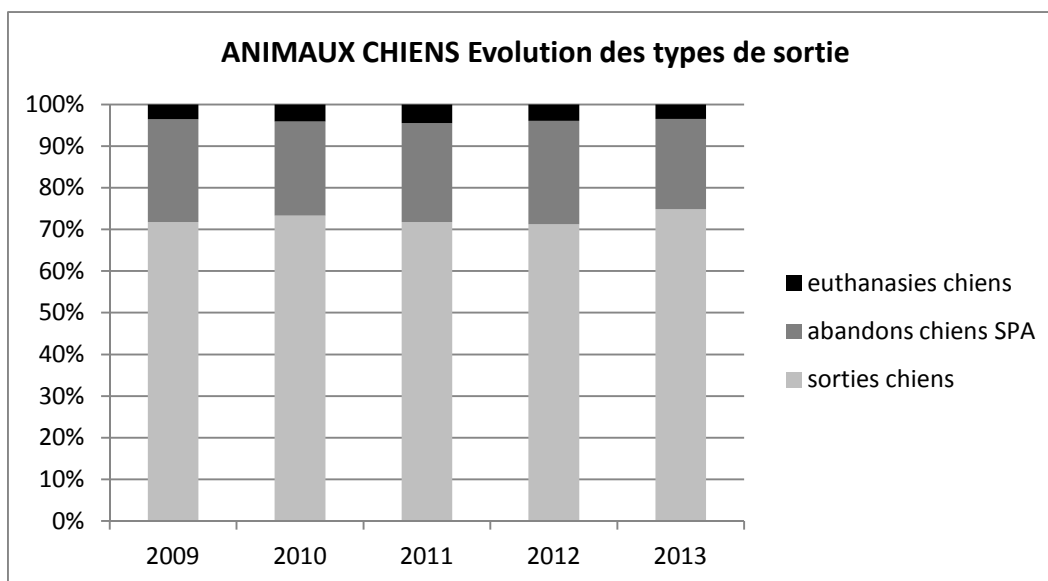
➤ ANIMAUX

En 2013, la fourrière a accueilli moins de chiens qu'en 2012 (-14%) et un peu moins de chats.

Sur les quatre dernières années, le nombre de chiens confiés à la fourrière est relativement stable, entre 300 et 370 chiens. Concernant les chats, après une hausse importante entre 2011 et 2012 (+34%), le chiffre 2013 s'est maintenu au même niveau.



En 2013, 75% des chiens et 9% des chats ont été récupérés par leur propriétaire ; ce chiffre est en légère hausse par rapport à 2012 (70% et 7%). 22% des chiens et 48% des chats ont été transférés à la SPA pour adoption et 3% des chiens et 44% des chats ont été euthanasiés.



➤ **LOCATION EMPLACEMENTS CARAVANES / CAMPING-CAR**

En 2013, la fourrière dispose de 30 emplacements loués pour l'hivernage des caravanes et camping-car. Ce nombre est stable par rapport à l'année 2012.

b) CSAPA - Antenne de Saint- Germain- en- Laye

Nombre de consultations en 2013 (hors consultations jeunes consommateurs) :

Consultations	Nombre de consultations
Médicales d'addictologie	1 999
Infirmières	1 107
Psychiatriques	56
Psychologiques	599
Socio-éducatives	797

En 2013, le CSAPA a pris en charge 730 patients (73,8% sont des hommes) et 64 personnes de l'entourage, cela représente au total 5 155 actes de consultations. Sur les 730 patients, 564 sont pris en charge pour alcoolisme, 141 pour des problèmes de drogue.

Le CSAPA de Saint-Germain-en-Laye fonctionne en partenariat afin d'affiner l'offre de soins et son organisation. On y trouve notamment des réunions de représentants, des groupes dossiers patients, des synthèses cliniques hebdomadaires ainsi que des groupes de réflexion clinique mensuels

Les personnels de santé travaillent par demi-journée ou par vacations. La présence à temps-plein de la secrétaire financée par le SIVOM permet un suivi des dossiers et la transmission des informations entre les praticiens qui ne se croisent pas ou peu. Elle assure également l'accueil des patients et les oriente vers les différents partenaires en fonction de la pathologie ou du lieu de résidence.

c) Le SDIS

Le transfert des personnels, matériels et biens mobiliers et immobiliers au SDIS s'est fait par étapes entre le 1er juillet 1999 et le 1er janvier 2002. Le paiement des cotisations des villes se fait toujours via le SIVOM.

Conformément aux termes des conventions de transfert, la charge financière du 13ème mois des sapeurs pompiers professionnels présents au moment du transfert reste à la charge du SIVOM, tant qu'ils restent employés du SDIS des Yvelines. Cette charge baisse d'année en année, au fur et à mesure des départs à la retraite. Certaines années, le peu de départs ne suffit pas à compenser l'augmentation du salaire des pompiers en fin de carrière, comme en 2012. En 2013, le coût pour le SIVOM a été de 95 753,96 € soit une baisse sensible par rapport à 2012 où la participation avait été de 101 032,29 €.

En 2013, le SDIS des Yvelines a effectué 96 816 interventions soit 1,21% de moins qu'en 2012 (100 712). On considère comme « intervention » tout événement ayant entraîné l'engagement de moyens et de personnels sapeurs-pompiers, sachant qu'une intervention peut être constituée de plusieurs sorties de secours (engins ou centres).

Ces interventions sont classées selon les rubriques suivantes :

- ❖ Secours à personnes : 81 913 (82 569 en 2012) soit -0,37%
- ❖ Accidents de la circulation : 4 671 (4 855 en 2012) soit -3,36%
- ❖ Incendies-Explosions : 5 225 (5 579 en 2012) soit -6,05%
- ❖ Divers : 5 809 (6 450 en 2012) soit -8,80%
- ❖ Risques technologiques : 1 348 (1 259 en 2012) soit +6,75%

Dans ce total, 802 interventions ont eu lieu hors département, dans les communes limitrophes, et 875 ont eu lieu à titre payant (ascenseurs bloqués par exemple) ; ce type d'interventions a diminué de 52% par rapport à l'année précédente.

A noter également le nombre d'appels reçus par les centres opérationnels du SDIS 78 qui a été, en 2013, de 483 604. On peut donc en déduire qu'un appel sur cinq environ donne lieu à une intervention.

d) La vigne

L'entretien de la vigne et la vinification sont confiés à un œnologue. Les activités de la section Vigne du SIVOM sont principalement les suivantes :

- ✓ Organisation de l'opération de promotion des vendanges avec les personnalités.
- ✓ Supervision de l'activité de l'œnologue et de l'entretien de la vigne par le service des espaces verts.
- ✓ Commande des produits et outils nécessaires à l'entretien.
- ✓ Stockage des bouteilles : le vin était auparavant vinifié et stocké dans les serres d'Aigremont, soumises à des variations importantes de température. L'aménagement en 2012 d'une cave à vin dans la cave de l'Hôtel de ville de FOURQUEUX permet désormais de stocker l'ensemble des bouteilles du SIVOM dans des conditions optimales.

L'hiver et le printemps froids, notamment le mois de mai (moins 3 degrés en moyenne), ont entraîné, début juin, un retard de 3 semaines sur la végétation par rapport à une année classique.

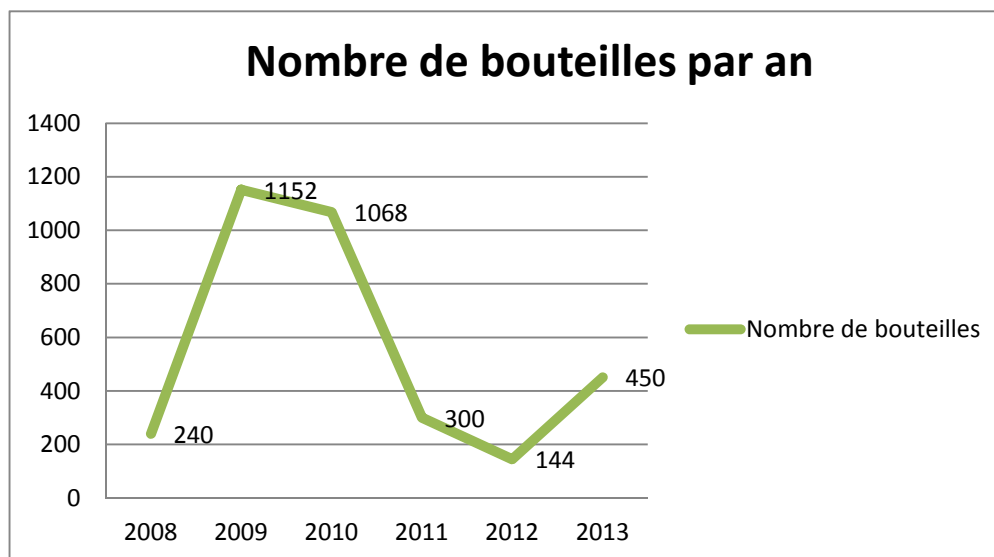
Malgré un mois de juillet exceptionnellement beau et chaud et un mois d'août ensoleillé et assez sec, la vigne avait toujours, début septembre, une quinzaine de jours de retard. La maturité optimale des raisins ne fut atteinte que début octobre.

Par contre, le printemps froid a ralenti la maturation des maladies de la vigne comme le mildiou et l'oïdium.

Le nombre de grappes par pied de vigne a été assez faible d'où une récolte modeste en quantité. En revanche leur concentration devrait permettre d'élaborer un vin de qualité.

Malgré un temps un peu maussade, les vendanges 2013 se sont déroulées dans un climat festif, animées par une troupe folklorique.

Le millésime 2013 est d'assez bonne qualité avec des maturités et un état sanitaire des raisins corrects. Le faible volume de vendange a donné environ 340 litres d'un vin rouge très concentré et assez rustique du fait de sa richesse en tanins auxquels il manque la finesse des grandes années. Ce profil particulier fait du pinot noir 2013 un vin riche en fruit, à garder 5 à 10 ans pour qu'il puisse fondre sa matière structurée et gagner en amabilité.



e) Aire d'accueil des Gens du Voyage

➤ Ouverture et fonctionnement

L'aire d'accueil des gens du voyage a ouvert ses portes le 7 février 2013. Elle a été inaugurée le 13 juin 2013 et porte le nom de « Relais de la Garenne ».

La gestion a été confiée à la société VAGO qui emploie deux agents sur le site. Le bureau d'accueil du Relais de la Garenne est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Bien que les relations avec les voyageurs se passent généralement bien, quelques rappels au règlement ont été nécessaires au mois d'octobre. La collaboration entre la société VAGO et le SIVOM a permis d'enrayer cette tendance.

La qualité recherchée lors de la construction de l'aire porte ses fruits puisqu'il n'y a eu que des détériorations mineures avec remise en état par le gestionnaire (tags, bouchons du récupérateur d'huile cassés...).

L'aire est en télégestion et en prépaiement. Chaque emplacement dispose donc d'un compteur permettant la distribution des fluides (eau et électricité). A son arrivée, le voyageur alimente son compte de fluides, le logiciel suit la consommation et permet d'alerter le gestionnaire lorsque le montant de l'avance atteint un cap critique pouvant entraîner la coupure d'alimentation.

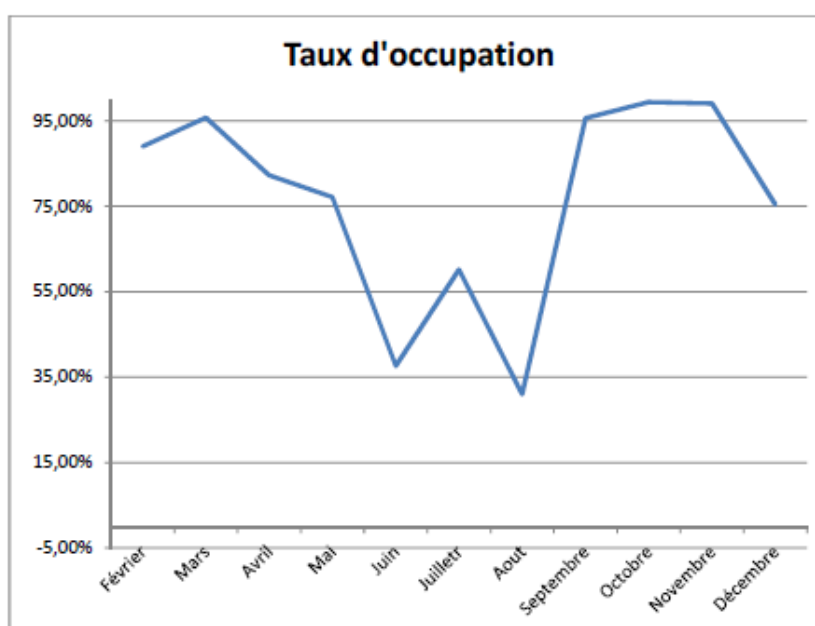
Concernant la gestion courante, des fiches de liaisons adressées au SIVOM par la Société VAGO permettent de signaler tout dysfonctionnement comme des pannes électriques, les interventions d'entreprises extérieures ou encore les visites sur le site.

Un rapport hebdomadaire d'activités présente les événements notables de la semaine, le nombre de places occupées, la périodicité des nettoyages sur l'aire et aux abords, les entrées et sorties de voyageurs.

➤ Taux d'occupation

Le taux d'occupation moyen pour l'année 2013 est de 76,57%.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
	89%	95,70%	82,23%	77,10%	37,64%
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
60,16%	31%	95,63%	99,35%	99%	75,42%



Le creux constaté en juin et août correspond pour l'un à la migration des voyageurs vers les zones estivales et à la fermeture annuelle d'une dizaine de jours en août.

Les séjours d'une durée de 15 jours à 6 mois représentent 84%.

➤ Gestion comptable et financière

La Caisse d'allocations familiales des Yvelines participe au fonctionnement de l'aire d'accueil pour un montant mensuel de 132,45 € soit pour les 42 places administratives une somme de 5 562,90 € par mois (55 629 € pour 2013 de mars à décembre car l'aire n' a ouvert qu'en février).

Les recettes encaissées en 2013 s'élèvent à 21 676 € pour le séjour et, en remboursement des fluides consommés, 6 315 € pour l'eau et 15 556 € pour l'électricité. Le tarif voté tient compte du coût facturé au SIVOM. Le fonctionnement de l'aire d'accueil nécessite le versement, par les habitants des cinq communes concernées, d'une cotisation destinée à assurer l'équilibre financier de la structure. Elle était de 2,50 € en 2013 et va baisser lorsque le prêt relais sera entièrement remboursé ; ce prêt relais correspond aux subventions et FCTVA que le SIVOM récupère mais avec un différé de 1 à 2 ans.

4. LE COUT FINANCIER

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

LE COUT FINANCIER

A. FONCTIONNEMENT

SECTIONS	CREDITS PREVUS		REALISES		EXCEDENT
CENTRE D'AIDE AUX TOXICOMANES	D	45 726,17	D	31 953,94	14 157,89 (1)
	R	45 726,17	R	46 111,83	
FOURRIERE	D	590 147,76	D	503 475,65	141 331,62 (2)
	R	590 147,76	R	644 807,27	
CENTRE DE SECOURS	D	3 288 887,89	D	3 256 431,71	89 475,66 (3)
	R	3 288 887,89	R	3 345 907,37	
VIGNES	D	34 919,46	D	27 865,78	7 281,22 (4)
	R	34 919,46	R	35 147,00	
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	D	484 346,23	D	313 636,84	179 451,50 (5)
	R	484 346,23	R	493 088,34	
TOTAL	D	4 444 027,51	D	4 133 363,92	431 697,89
	R	4 444 027,51	R	4 565 061,81	

DONT :

- (1) : reprise du résultat 2012 pour 12 323,17 €.
- (2) : reprise du résultat 2012 pour 121 987,76 €.
- (3) : reprise du résultat 2012 pour 74 212,89 €.
- (4) : reprise du résultat 2012 pour 11 319,46€.
- (5) : reprise du résultat 2012 pour 150 563,23 €.

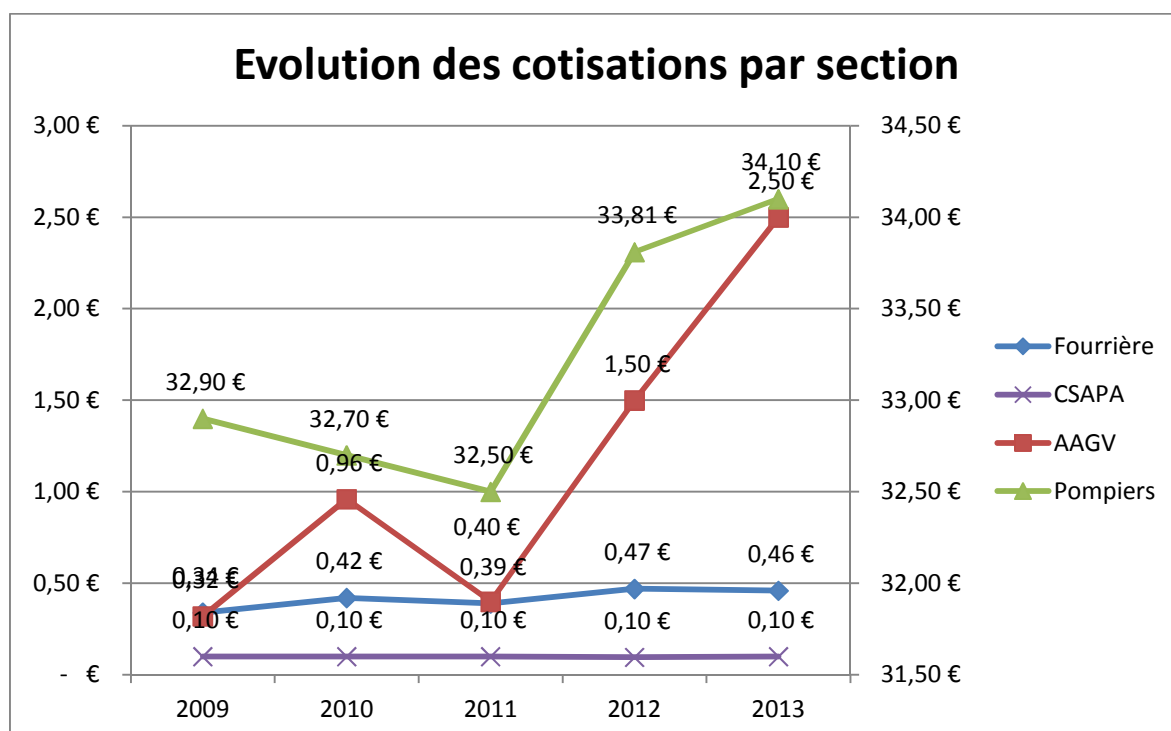
B. Investissement

SECTIONS	CREDITS PREVUS BP BS + Reports		REALISATIONS + Reprise 001 + RAR		Excédent / Déficit
	D	R	D	R	
CENTRE D'AIDE AUX TOXICOMANES	D		D		
	R		R		
FOURRIERE	D	94 907,19	D	90 511,61	- 48 807,80
	R	94 907,19	R	41 703,81	
CENTRE DE SECOURS	D	5 431,90	D	0	0
	R	5 431,90	R	0	
VIGNES	D	29 648,66	D	599,56	29 049,38
	R	29 648,66	R	29 648,94	
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	D	1 604 004,76	D	1 551 392,50	11 204,41
	R	1 604 004,76	R	1 562 596,91	
TOTAL CONTRACTE AU CA	D	1 733 992,51	D	1 642 503,67	8 554,01
	R	1 733 992,51	R	1 633 949,66	

C. Evolution de la cotisation

	2009	2010	2011	2012	2013
Fourrière	0,34 €	0,42 €	0,39 €	0,47 €	0,46 €
AAGV	0,32 €	0,96 €	0,40 €	1,50 €	2,50 €
Pompiers	32,90 €	32,7 €	32,5 €	33,81 €	34,10 €
CSAPA	0,10 €	0,10 €	0,10 €	0,096 €	0,10 €
VIGNES*					

*Le coût de la section Vignes est partagé à parts égales entre les deux communes concernées.



Les cotisations des différentes sections :

- sont restées stables pour la fourrière et le CSAPA,
- ont augmenté pour les pompiers (budget qui dépend essentiellement de la participation à verser au SDIS qui augmente chaque année) et pour l'aire d'accueil (année d'achèvement des travaux avec le coût des emprunts qui en découlent).

5. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Les faits marquants concernent principalement la fourrière, les vignes, et bien entendu la mise en service de l'aire d'accueil des gens du voyage.

A. LA FOURRIERE

➤ Travaux d'aménagement

Les travaux d'agrandissement des box des chiens commencés en 2012 se sont achevés en 2013. Ils permettront la mise aux normes demandée par la Direction des Services Vétérinaires. L'inauguration a eut lieu le 13 mai 2013 en présence du Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye.



Courettes d'ébattement chiens



Inauguration 13/05/2013

➤ **Charte professionnelle « ETHIQUE ET ATTITUDE »**

La mise en place d'une charte professionnelle « ATTITUDE ET ETHIQUE » a été élaborée en concertation avec le personnel ; elle a pour objectifs d'améliorer la qualité des relations de travail, de préserver un équipement en bon état de maintenance, d'assurer le bon fonctionnement du service, et d'améliorer la qualité de l'accueil.

Cette charte porte sur des thèmes tels que le respect, l'investissement personnel et l'accueil du public, résumés en 11 points.



Signature de la charte professionnelle 04/07/2013

➤ **Nouveau marché de mise en fourrière**

Le marché de mise en fourrière concerne l'enlèvement des véhicules mal stationnés, gênant la circulation ou manifestement abandonnés, et leur transport soit à la fourrière intercommunale soit au sein de la fourrière du titulaire du marché.

En dehors des horaires d'ouverture de la fourrière, les véhicules seront déposés au sein de la fourrière du transporteur et restitués à leur propriétaire si ce dernier se présente. Si ces véhicules ne sont pas restitués dans les 3 jours ouvrés, ils sont alors transférés à la fourrière intercommunale.

Ce nouveau marché, conclu pour une période de deux ans à compter du 1er novembre 2013, renouvelable une fois par reconduction expresse, permet au SIVOM de récupérer davantage de recettes sur les frais de fourrière versés par les propriétaires et de minorer les dépenses de gardiennage et d'expertise des épaves puisqu'elles seront toutes apportées à la fourrière intercommunale.

➤ **Nouveau marché de prestations vétérinaires**

Les prestations de services vétérinaires étaient assurées avant mars 2013 par le Docteur José BALTER.

En 2013, le SIVOM a lancé une procédure en vue de retenir un prestataire dans le cadre d'un marché public à bons de commande.

Suite à la négociation, le Docteur Balter a été choisi pour un contrat d'une période de 1 an renouvelable une fois par reconduction expresse.

Cette renégociation des prix permet d'envisager une économie prévisionnelle d'environ 8% en 2014 (sur la base d'un même nombre d'actes).

B. LES VIGNES

- ❖ Des vendanges « nouvelle formule » ont vu le jour avec une animation, des tabliers et des chapeaux avec le logo du SIVOM et du vin des Grottes. Il y a également eu une tombola symbolique avec des objets aux armes des deux villes et des bouteilles de vin des Grottes.
- ❖ Le 23 novembre 2013, à Auvers-sur-Oise, le vin des Grottes 2011 a reçu le premier prix des vins d'Ile-de-France.



Taille de la vigne.

6. PROJETS EN COURS

PROJETS EN COURS

A. FOURRIERE

- ✓ Construction de vestiaires pour le personnel et d'une nouvelle chatterie pour les animaux malades.
- ✓ Les agents de la fourrière continueront leur formation en informatique bureautique.
- ✓ En 2014, de nouveaux marchés concernant l'expertise des véhicules et la mise en destruction devraient être lancés afin de rationaliser et simplifier les procédures, et baisser les coûts.

ANNEXES

Annexe 1 : liste des membres du comité

Annexe 2 : liste des membres du bureau

Annexe 3 : répartition des communes par section syndicale au 1er juin 2013

Annexe 4 : bilan annuel des entrées et sorties des véhicules et animaux par commune

Annexe 1 : liste des membres du comité

Alain OUTREMAN	Maire	Délégué titulaire	78260	ACHERES
Pascal RIGAUD	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78260	ACHERES
Jean-Pierre HERIN	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78260	ACHERES
Nicole BINEAU	Maire Adjoint	Déléguée suppléante	78260	ACHERES
Gilbert DIJON	Maire	Délégué titulaire	78240	AIGREMONT
Marie-Claude MEGE	Maire Adjoint	Déléguée titulaire	78240	AIGREMONT
Françoise DOZE	Maire Adjoint	Déléguée suppléante	78240	AIGREMONT
Marie-José DEGLISE	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78240	AIGREMONT
Robert BROUSSARD	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78570	ANDRESY
Guy BRIAULT	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78570	ANDRESY
Colette DELOR	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78570	ANDRESY
Alain MAZAGOL	Maire Adjoint	Délégué suppléant	78570	ANDRESY
Jean MARECHAL	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78955	CARRIERES-SOUS-POISSY
José APARICIO	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78955	CARRIERES-SOUS-POISSY
Sylvie TREHEUX-GUEGAN	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78955	CARRIERES-SOUS-POISSY
Bernard DANEL	Maire Adjoint	Délégué suppléant	78955	CARRIERES-SOUS-POISSY
Michel MILLOT	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78420	CARRIERES-SUR-SEINE
Marie-Ange DUSSOUS	Maire Adjoint	Déléguée titulaire	78420	CARRIERES-SUR-SEINE
Yves DEHAUT	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78420	CARRIERES-SUR-SEINE
Daniel MARTIN	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78420	CARRIERES-SUR-SEINE
Didier GUINAUDIE	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78240	CHAMBOURCY
Francine LAZARD	Conseillère Municipale	Déléguée titulaire	78240	CHAMBOURCY
Corinne MOIZAN	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78410	BOUAFLE
Caroline DOUCET	Maire Adjoint	Déléguée suppléante	78240	CHAMBOURCY
Toan NGUYEN	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78570	CHANTELOUP-LES-VIGNES

Caroline RAISON	Conseillère Municipale	Députée titulaire	78570	CHANTELOUP-LES-VIGNES
Noureddine LIAOUI	Conseiller Municipal	Député suppléant	78570	CHANTELOUP-LES-VIGNES
Gérard SEVAULT	Conseiller Municipal	Député suppléant	78570	CHANTELOUP-LES-VIGNES
Josette LANDES	Conseillère Municipale	Députée titulaire	78130	CHAPET
Rosine THIAULT	Maire Adjoint	Député titulaire	78130	CHAPET
Michel SORAIN	Maire	Député suppléant	78130	CHAPET
Jean-Louis FRANCAERT	Conseiller Municipal	Député suppléant	78130	CHAPET
Benjamin FERNIOT	Conseiller Municipal	Député titulaire	78400	CHATOU
Xavier FOS	Conseiller Municipal	Député titulaire	78400	CHATOU
Jean-Jacques RASSIAL	Conseiller Municipal	Député suppléant	78400	CHATOU
Jacqueline PENEZ	Conseillère Municipale	Députée suppléante	78400	CHATOU
Denis FLAMANT	Maire	Député titulaire	78450	CHAVENAY
Jean-Marc PROVOST	Conseiller Municipal	Député titulaire	78860	SAINT-NOM-LA-BRETECHE
Myriam BRENAC	Maire Adjoint	Députée suppléante	78450	CHAVENAY
Frédérique ROTELLI	Conseillère Municipale	Députée suppléante	78450	CHAVENAY
Raymond METZGER	Maire Adjoint	Député titulaire	78121	CRESPIERES
Gilles AVRIL	Conseiller Municipal	Député titulaire	78121	CRESPIERES
Adriano BALLARIN	Maire	Député suppléant	78121	CRESPIERES
Philippe ARNOUX	Maire Adjoint	Député suppléant	78121	CRESPIERES
Olivier MOUSSAUD		Député titulaire	78290	CROISSY-SUR-SEINE
Zineb MADAD		Députée titulaire	78290	CROISSY-SUR-SEINE
Katerine NOEL	Maire Adjoint	Députée suppléante	78290	CROISSY-SUR-SEINE
Patricia BURGER	Conseillère Municipale	Députée suppléante	78293	CROISSY-SUR-SEINE
Robert POUL	Conseiller Municipal	Député titulaire	78920	ECQUEVILLY
Etienne SUENON-NESTAR	Maire Adjoint	Député titulaire	78920	ECQUEVILLY
Nicole NICLET	Maire Adjoint	Députée suppléante	78920	ECQUEVILLY
Nicole PELEPOL	Maire Adjoint	Députée titulaire	78920	ECQUEVILLY
Susanne ZSCHUNKE	Conseillère Municipale	Députée titulaire	78810	FEUCHEROLLES

Laurence DE VILLERS	Conseillère Municipale	Déléguée titulaire	78810	FEUCHEROLLES
Michel FREMIN	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78810	FEUCHEROLLES
Martine LEPAGE	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78810	FEUCHEROLLES
Daniel LEVEL	Maire	Délégué titulaire	78112	FOURQUEUX
Jean FAYAND	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78112	FOURQUEUX
Bruno CHELET	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78112	FOURQUEUX
Jean-Jacques MSICA	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78100	FOURQUEUX
Bernard DUCLOS	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78800	HOUILLES
François HEURTEL	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78420	CARRIERES SUR SEINE
Laurent CADIOT	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78800	HOUILLES
Jean-Pierre GARNIER	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78800	HOUILLES
Laurence BERNARD	Maire Adjoint	Déléguée titulaire	78230	LE PECQ
Reine AIRAUDO	Conseillère Municipale	Déléguée titulaire	78230	LE PECQ
Aurore TAILLEFER-PROVENCAL	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78230	LE PECQ
Michel STOFFEL	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78230	LE PECQ
François CORNEZ	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78160	MARLY-LE-ROI
François ROUSSEL-DEVAUX	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78560	LE PORT-MARLY
Jean-Claude CORNUT	Maire Adjoint	Délégué suppléant	78560	LE PORT-MARLY
Artur DE FREITAS	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78560	LE PORT-MARLY
Raphaëlle KERSTEN	Maire Adjoint	Déléguée titulaire	78110	LE VESINET
Elisabeth LAGEZE	Conseillère Municipale	Déléguée titulaire	78110	LE VESINET
Guillaume de CHAMBORANT	Maire Adjoint	Délégué suppléant	78110	LE VESINET
Jean-Pierre FIQUET	Maire Adjoint	Délégué suppléant	78360	MONTESSON
Maxime ROUSSEAU	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78580	LES ALLUETS-LE-ROI
Germain RENAULT	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78580	LES ALLUETS-LE-ROI
Jean GARCIA	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78580	LES ALLUETS-LE-ROI
Thérèse GEVRESSE	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78580	LES ALLUETS-LE-ROI
Gilbert ARNAUD	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78620	L'ETANG LA VILLE

Catherine BEKHAZI	Maire Adjoint	Déléguée titulaire	78620	L'ETANG LA VILLE
Henri FREY	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78620	L'ETANG LA VILLE
Jean RYCHLICKI		Délégué suppléant	78620	L'ETANG LA VILLE
Jean-Bernard BISSON	Maire	Délégué titulaire	78750	MAREIL-MARLY
Stéphane CATEL	Conseiller Municipal	Déleguée titulaire	78750	MAREIL-MARLY
Jean BOLARD	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78750	MAREIL-MARLY
Christian FERRI	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78750	MAREIL-MARLY
Gérard DORIMINI	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78160	MARLY-LE-ROI
Mathieu VINCENDET	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78160	MARLY-LE-ROI
Laurent RIBAUT	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78160	MARLY-LE-ROI
Jean-Frédéric HANTZBERT		Délégué suppléant	78160	MARLY-LE-ROI
Eric LAURENT	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78670	MEDAN
Philippe MARTINET	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78670	MEDAN
Christophe BEAUNOIR	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78670	MEDAN
Laurent MILLOT		Délégué suppléant	78670	MEDAN
Joëlle TRIOULLIER	Conseillère Municipale	Déleguée titulaire	78360	MONTESSON
Catherine MAUDET	Conseillère Municipale	Déleguée titulaire	78360	MONTESSON
Christian FLAUZAC	Maire Adjoint	Délégué suppléant	78360	MONTESSON
Patrick MALLET		Délégué suppléant	78360	MONTESSON
Bernard PERRODOUX	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78630	MORAINVILLIERS
Philippe MAILLARD	Conseiller Municipal	Déleguée titulaire	78630	MORAINVILLIERS
Alain BERRURIER	Maire Adjoint	Délégué suppléant	78630	MORAINVILLIERS
Virginie BOURGEOIS	Conseillère Municipale	Déleguée suppléante	78630	MORAINVILLIERS
Michel BARDOT	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78630	ORGEVAL
Jean-Michel SCHMIDT	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78630	ORGEVAL
Geneviève KOLODKINE	Maire Adjoint	Déleguée suppléante	78630	ORGEVAL
Claudine BRUYERES - INZA	Maire Adjoint	Déleguée suppléante	78630	ORGEVAL
Michèle de VAUCOULEURS	Maire Adjoint	Déleguée titulaire	78300	POISSY

Mohammed BOUZNADA	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78300	POISSY
Daniel DEBUS	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78300	POISSY
Philippe MARIETTE	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78300	POISSY
Emmanuel LAMY	Maire	Délégué titulaire	78100	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Philippe BAZIN D'ORO	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78100	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Isabelle RICHARD	Maire Adjoint	Déléguée suppléante	78100	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Jean-Pierre MOREL		Délégué suppléant	78100	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Philippe CHIVOT	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78860	SAINT-NOM-LA-BRETECHE
Christine ALLIBERT	Maire Adjoint	Déléguée titulaire	78860	SAINT-NOM-LA-BRETECHE
Muriel MAZARS - FERRARONE	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78860	SAINT-NOM-LA-BRETECHE
Ingrid TESTAS	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78860	SAINT-NOM-LA-BRETECHE
Jean RAFTON	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78510	TRIEL-SUR-SEINE
Gilles DENE	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78510	TRIEL-SUR-SEINE
Christelle COLNAGHI	Maire Adjoint	Déléguée suppléante	78510	TRIEL-SUR-SEINE
Christian JAKOB	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78510	TRIEL-SUR-SEINE
Alain MOLHO	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78480	VERNEUIL-SUR-SEINE
Tristan FOURNET	Conseiller Municipal	Délégué titulaire	78480	VERNEUIL-SUR-SEINE
Philippe LENFANT	Maire Adjoint	Délégué suppléant	78480	VERNEUIL-SUR-SEINE
Christian HOISNARD	Conseiller Municipal	Délégué suppléant	78480	VERNEUIL-SUR-SEINE
Michaël CINALLI	Maire Adjoint	Délégué titulaire	78540	VERNOUILLET
Isabelle MALE-PORCHER	Conseillère Municipale	Déléguée titulaire	78540	VERNOUILLET
Anne DEMEURE	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78540	VERNOUILLET
Nicolle BROCHEN	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78540	VERNOUILLET
Christyane JAVOISE	Conseillère Municipale	Déléguée titulaire	78670	VILLENES-SUR-SEINE
Michèle BABIN		Déléguée titulaire	78670	VILLENES-SUR-SEINE
Mireille VASSELIN	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78670	VILLENES-SUR-SEINE
Yolande BAUDIN	Conseillère Municipale	Déléguée suppléante	78670	VILLENES-SUR-SEINE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE SEINE				
Nathalie JAQUEMET	Maire Adjoint	Déleguée titulaire	78380	BOUGIVAL
Roger BREVAUT	Conseiller Municipal	Délegué titulaire	78380	BOUGIVAL
Daniel TURCK	Maire Adjoint	Délegué titulaire	78170	LA CELLE-SAINT-CLOUD
Noëlle MAIGNE	Maire Adjoint	Déleguée titulaire	78170	LA CELLE-SAINT-CLOUD
Joël CAVARERO	Maire Adjoint	Délegué titulaire	78430	LOUVECIENNES
Jean-François VAQUIERI	Maire Adjoint	Délegué titulaire	78430	LOUVECIENNES
Isabelle BASTIN	Maire Adjoint	Déleguée suppléante	78430	LOUVECIENNES
Natalie CHAMBON	Maire Adjoint	Déleguée suppléante	78380	BOUGIVAL
Eric GIBLAIN	Conseiller Municipal	Délegué suppléant	78170	LA CELLE-SAINT-CLOUD
Valérie LABORDE	Conseillère Municipale	Déleguée suppléante	78170	LA CELLE-SAINT-CLOUD
Nathalie CHARPE	Conseillère Municipale	Déleguée suppléante	78430	LOUVECIENNES
Philippe DELARUE	Conseiller Municipal	Délegué suppléant	78430	LOUVECIENNES
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAISONS-MESNIL				
Adrien SEMO	Conseiller Municipal	Délegué titulaire	78600	MAISONS-LAFFITTE
Nathalie BELORGEY		Déleguée titulaire	78600	MAISONS-LAFFITTE
Jacques BOURILLON	Maire Adjoint	Délegué suppléant	78600	MAISONS-LAFFITTE
Monique PIGE	Maire Adjoint	Déleguée suppléante	78600	MAISONS-LAFFITTE
Patrice RAYNAUD	Conseiller Municipal	Délegué titulaire	78600	LE MESNIL-LE-ROI
Pierre DEBUE	Conseiller Municipal	Délegué titulaire	78600	LE MESNIL-LE-ROI
Marc DEMEURE	Maire	Délegué suppléant	78600	LE MESNIL-LE-ROI
André CAPELLE	Conseiller Municipal	Délegué suppléant	78600	LE MESNIL-LE-ROI

Annexe 2 : liste des membres du bureau

Qualité	Nom	Titre	Ville
Monsieur	Daniel LEVEL	Président	FOURQUEUX
Monsieur	Emmanuel LAMY	1er vice-président	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Monsieur	Didier GUINAUDIE	2ème vice-président	CHAMBOURCY
Monsieur	Gilbert DIJON	3ème vice-président	AIGREMONT
Madame	Zineb MADAD	Secrétaire	CROISSY-SUR-SEINE
Monsieur	Toan NGUYEN	Assesseur	CHANTELOUP-LES-VIGNES
Monsieur	Mohammed BOUZNADA	Assesseur	POISSY
Monsieur	Patrice RAYNAUD	Assesseur	LE MESNIL-LE-ROI
Madame	Reine AIRAUDO	Assesseur	LE PECQ
Madame	Marie-Ange DUSSOUS	Assesseur	CARRIERES-SUR-SEINE
Monsieur	François CORNEZ	Assesseur	MARLY-LE-ROI

Annexe 3 : répartition des communes par section syndicale au 1er juin 2013

COMMUNES	Nombre Habitants	FOURRIERE		CENTRE DE SECOURS		CSAPA		VIGNES		GENS DU VOYAGE	
		Adhérent	Nombre Habitants	Adhérent	Nombre Habitants	Adhérent	Nombre Habitants	Adhérent	Nombre Habitants	Adhérent	Nombre Habitants
ACHERES	19 754	X	19 754		0		0		0		0
AIGREMONT	1 132	X	1 132	X	1 132	X	1 132		0		0
ANDRESY	12 327	X	12 327								
CARRIERES-SOUS-POISSY	15 389	X	15 389		0	X	15 389		0		0
CARRIERES-SUR-SEINE	15 614	X	15 614		0		0		0		0
CHAMBOURCY	6 053	X	6 053	X	6 053	X	6 053		0	X	6 053
CHANTELOUP-LES-VIGNES	9 722	X	9 722		0		0		0		0
CHAPET	1 192	X	1 192		0		0		0		0
CHATOU	30 667	X	30 667		0	X	30 667		0		0
CHAVENAY	1 934	X	1 934	X	1 934	X	1 934		0		0
CRESPIERES	1 636	X	1 636		0	X	1 636		0		0
CROISSY-SUR-SEINE	10 361	X	10 361		0	X	10 361		0		0
ECQUEVILLY	3 975	X	3 975		0				0		0
FEUCHEROLLES	3 058	X	3 058	X	3 058		0		0		0
FOURQUEUX	4 337	X	4 337	X	4 337	X	4 337		0		0
HOUILLES	31 849	X	31 849		0		0		0		0
L'ETANG-LA-VILLE	4 972	X	4 972	X	4 972	X	4 972		0		0
LE PECQ	16 821	X	16 821	X	16 821	X	16 821	X	16 821	X	16 821
LE PORT-MARLY	4 893	X	4 893	X	4 893	X	4 893		0		0
LE VESINET	16 753	X	16 753		0	X	16 753		0		0

LES ALLUETS-LE-ROI	1 239	X	1 239		0		0		0		0
MAREIL-MARLY	3 686	X	3 686	X	3 686	X	3 686		0		0
MAREIL-SUR-MAULDRE	1 781	X	1 781		0		0		0		0
MARLY-LE-ROI	17 019	X	17 019		0	X	17 019		0		0
MAULE	5 976	X	5 976		0		0		0		0
MÉDAN	1 498	X	1 498		0	X	1 498		0		0
MONTESSON	15 412	X	15 412		0		0		0		0
MORAINVILLIERS	2 454	X	2 454		0		0		0		0
ORGEVAL	5 985	X	5 985		0		0		0		0
POISSY	38 049	X	38 049		0	X	38 049		0		0
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	42 009	X	42 009	X	42 009	X	42 009	X	42 009	X	42 515
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	5 377	X	5 377	X	5 377	X	5 377		0		0
TRIEL-SUR-SEINE	11 777	X	11 777		0	X	11 777		0		0
VERNEUIL-SUR-SEINE	15 581	X	15 581		0	X	15 581		0		0
VERNOUILLET	9 582	X	9 582		0	X	9 582		0		0
VILLENES-SUR-SEINE	5 217	X	5 217		0	X	5 217		0		0
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE SEINE											
BOUGIVAL	8 586	X	8 586		0	X	8 586		0		0
LA CELLE-SAINT-CLOUD	21 374	X	21 374		0	X	21 374		0		0
LOUVECIENNES	7 413	X	7 413		0	X	7 413		0		0
COMMUNAUTE DE COMMUNES MAISONS-MESNIL											
LE MESNIL-LE-ROI	6 543	X	6 543		0	X	6 543		0		6 543
MAISONS-LAFFITTE	23 287	X	23 287		0	X	23 287		0	X	23 287

Annexe 4 : bilan de l'année 2013 des entrées et sorties des véhicules et animaux par commune

COMMUNES	VOITURES					2 ROUES				CHIENS								CHATS					
	E	S	DOM	Epa	Ferraille	E	S	DOM	Dest	E		S		Dangereux		EUTH		SPA		E	S	EUTH	SPA
										G	G	E	S	G	D	G	D						
ACHERES	89	23	0	58	8	7	1	0	6	14	11	0	0	0	0	3	0	13	1	3	9		
AIGREMONT	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0		
ANDRESY	21	7	0	11	3	0	0	0	0	12	7	0	0	0	0	5	0	8	1	6	1		
BOUGIVAL	17	7	2	5	3	0	0	0	0	7	6	1	0	0	1	1	0	2	2	0	0		
CARRIERES-SOUS-POISSY	101	22	2	61	16	2	2	0	0	17	11	1	0	0	0	6	1	20	0	7	13		
CARRIERES-SUR-SEINE	29	7	1	12	9	3	0	0	3	5	2	0	0	0	0	3	0	7	0	4	3		
CHAMBOURCY	27	14	1	12	0	0	0	0	0	13	13	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1		
CHANTELOUP-LES-VIGNES	24	6	1	12	5	1	0	0	1	10	6	1	1	0	0	4	0	7	0	2	5		
CHAPET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1		
CHATOU	9	6	0	3	0	0	0	0	0	3	2	1	1	0	0	1	0	1	0	0	1		
CHAVENAY	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
CRESPIERES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	5	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0		
CROISSY-SUR-SEINE	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	1	3	0		
ECQUEVILLY	4	0	0	3	1	2	0	0	2	6	5	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0		
FEUCHEROLLES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	5	0	4	1		
FOURQUEUX	16	10	0	5	1	1	0	0	1	2	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1		
HOUILLES	142	89	4	44	5	6	5	0	1	19	11	6	0	0	4	8	2	11	0	3	8		
LA CELLE-ST-CLOUD	67	23	6	36	2	4	0	0	4	2	0	1	0	0	1	2	0	4	0	1	3		
LE PECQ	28	11	1	13	3	1	0	0	1	9	7	0	0	0	0	2	0	1	0	0	1		
LE PORT-MARLY	5	2	0	1	2	0	0	0	0	4	4	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2		
LE VESINET	26	21	0	4	1	3	0	0	3	7	6	0	0	0	0	1	0	15	1	13	1		
LES ALLUETS LE ROI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4	0	0	0	0	0	0	3	1	0	2		
L'ETANG-LA-VILLE	2	1	1	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
LOUVECIENNES	9	4	0	3	2	1	1	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	6	0	5	1		
MAISONS-LAFFITTE	53	29	0	23	1	4	0	0	4	16	10	0	0	0	0	6	0	2	0	0	2		
MAREIL-MARLY	9	6	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	1	0	3		
MAREIL SUR MAULDRE	2	0	0	2	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	8	0	5	3		
MARLY-LE-ROI	37	10	0	23	4	0	0	0	0	4	1	0	0	1	0	2	0	4	0	0	4		
MAULE	5	0	0	5	0	0	0	0	0	4	4	0	0	0	0	0	0	5	0	3	2		
MEDAN	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2	0	1	1		
MESNIL LE ROI	13	7	0	5	1	0	0	0	0	3	2	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1		
MONTESSON	1	1	0	0	0	0	0	0	0	4	3	1	1	0	0	1	0	9	0	8	1		
MORAINVILLIERS	1	0	0	1	0	0	0	0	0	7	6	0	0	0	0	1	0	7	2	3	2		
ORGEVAL	18	3	1	11	3	1	0	0	1	41	33	1	1	2	0	6	0	23	1	10	12		
POISSY	121	42	2	62	15	10	1	0	9	29	23	2	1	0	0	4	1	52	4	36	12		
ST-GERMAIN-EN-LAYE	309	236	2	64	7	33	8	0	25	29	24	2	2	0	0	5	0	14	2	10	2		
ST-NOM-LA-BRETECHE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	7	0	0	0	0	0	0	3	1	1	1		

TRIEL-SUR-SEINE	29	5	0	23	1	0	0	0	0	9	5	0	0	0	0	4	0	14	0	3	11
VERNEUIL-SUR-SEINE	18	14	0	3	1	2	0	0	2	4	2	1	1	0	0	2	0	4	1	0	3
VERNOUILLET	19	6	0	11	2	0	0	0	0	5	3	0	0	1	0	1	0	18	0	4	14
VILLENES-SUR-SEINE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	0	0	0	0	2	0	10	7	3	0
TOTAL	1253	614	24	519	96	81	18	0	63	315	235	18	8	5	6	73	4	293	26	139	128

E : entrées S : Sorties Dest : destruction Dom : vente au domaine G : gentils D : dangereux



S.I.D.E.Y.N.E. – S.E.Y.
Syndicat Intercommunal d'Electricité des Yvelines Nord-Est
Adhérent au Syndicat d'Energie des Yvelines

RAPPORT D'ACTIVITE

2013

PREAMBULE

Ce rapport s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L 5211 39 du code général des collectivités territoriales.

Cet article dispose que chaque année, un rapport retraçant l'activité du syndicat doit être établi et doit être transmis au Maire de chaque commune membre, accompagné du compte administratif.

I - PRESENTATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE YVELINES NORD EST

I.1 - DESCRIPTION DU SYNDICAT

Le SIDEYNE est un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU).

Le SIDEYNE comporte 13 communes : BOUGIVAL, CHAMBOURCY, FOURQUEUX, LE PECQ, LE MESNIL-LE-ROI, LE PORT-MARLY, SARTROUVILLE, L'ETANG-LA-VILLE, LOUVECIENNES, HOUILLES, MAREIL-MARLY, MARLY-LE-ROI, SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Le siège du syndicat est fixé à l'hôtel de ville du PECQ.

Chaque commune membre est représentée par deux délégués titulaires, auxquels s'ajoutent deux délégués suppléants.

Le bureau du syndicat est composé en plus du Président, de deux Vice-Présidents, d'un secrétaire et de deux autres membres.

I.2 - LES MISSIONS DU SIDEYNE

La distribution de l'électricité est une mission de service public qui doit être assurée par les communes. Le réseau de distribution d'électricité appartient aux collectivités locales. Les communes peuvent transférer cette compétence à un établissement public de coopération intercommunale.

La plupart des collectivités, communes ou établissements publics de coopération intercommunale, ont concédé ce service public à ErDF.

Le SIDEYNE, jusqu'à son adhésion au SEY (Syndicat d'Energie des Yvelines), exerçait les missions de l'autorité concédante du service public de distribution de l'électricité.

Depuis l'adhésion du SIDEYNE au SEY (Novembre 1999), cette compétence est exercée par ce syndicat mixte.

Cependant, par délégation du SEY, le SIDEYNE peut assurer certaines des missions de l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité.

La loi du 7 décembre 2006 sur le secteur de l'énergie a prévu le regroupement en une structure unique par département des autorités organisatrices de la distribution publique de l'électricité.

Le SEY étant le syndicat d'électricité le plus important des Yvelines, il a été proposé par la préfecture des Yvelines qu'il soit l'entité assurant cette mission.

Les missions actuellement conservées par le SIDEYNE sont les suivantes :

- Demande auprès des communes des factures pour le calcul de la redevance R2, regroupement de celles-ci pour envoi au SEY et reversement de la redevance R2 ristournée par le SEY aux communes.
- Etablissement du programme de travaux d'enfouissement et transmission au SEY.
- Regroupement des factures relatives à la participation des 40%, préparation des dossiers transmis à ErDF pour l'obtention des 40% et reversement aux communes de la participation de 40%.

Le SIDEYNE redistribue ces fonds aux communes membres au prorata des travaux électriques qu'elles ont effectivement réalisés.

Le SIDEYNE a un rôle d'information et de conseil sur la constitution des dossiers de demande de participation qui doit comprendre outre un tableau de répartition entre les différents intervenants au chantier, le ou les DGD (Décompte Général Définitif) de chacune des entreprises concernées par l'enfouissement du réseau électrique et le plan de récolement du chantier.

Le SIDEYNE s'assure auprès d'ErDF de la prise en compte de la totalité des frais engagés par les communes pour le calcul des 40% de participation.

Le SIDEYNE peut bénéficier du soutien technique des ingénieurs du SEY et faire appel à des prestataires extérieurs.

I.3 - LE FINANCEMENT DU SIDEYNE

Les communes membres du SIDEYNE ne versent aucune participation au syndicat.

Jusqu'en 2011, en contrepartie des missions de contrôle exercées par le SIDEYNE, le SEY lui versait une partie de la redevance dite « R1 », redevance qu'il percevait lui-même d'ErDF dans le cadre du cahier des charges de concession. Cette redevance a pour objectif de couvrir les frais de fonctionnement. Les missions de contrôle ont été progressivement reprises par le SEY et la redevance dite R1 a été diminuée puis supprimée.

Participation de 40 % aux travaux d'enfouissement des réseaux basse tension

En application de l'article 8 du cahier des charges de concession, ErDF participe à hauteur de 40 % hors taxes aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension y compris les branchements privés.

Chaque année, les travaux prévus par les communes sont répertoriés et inscrits dans le programme prévisionnel transmis au SEY.

Lorsque les travaux sont achevés et payés, les factures peuvent être transmises au SIDEYNE qui prépare le dossier et sollicite auprès d'ErDF le versement de cette participation.

Le SIDEYNE reverse la totalité de cette subvention aux communes en proportion des montants de travaux réalisés.

Il est constaté un décalage entre l'année de programmation et le versement de la participation.

Ce décalage est lié au fait que les travaux sont réalisés et payés plusieurs mois après leur inscription au programme voir l'année N +1 ou N +2. Toutefois ce décalage est nettement moins important depuis ces deux ou trois dernières années.

Dès lors que les montants des participations sont communiqués par ErDF, le SIDEYNE s'efforce, lorsque sa trésorerie le lui permet, de faire l'avance et de verser la participation de 40% ou la R2 aux communes, sans attendre le règlement d'ErDF.

RECAPITULATIF DES VERSEMENTS 40% AU SIDEYNE

	Montant prévisionnel des travaux inscrits au programme	Montant de la participation ErDF versée	année de versement par ErDF
Programme 2008 (achevé)	1.246.352,19 €	174.149,09 €	2010 : 151.245,21 € 2012 : 16.903,88 € 2011 : 6.000 € 2013 : 2.677,60 €
Programme 2009 (achevé)	710.700,30 €	153.790,59 €	2011 : 140.845,73 € 2012 : 12.944,86 € - 8.491,19 €
Programme 2010 (achevé)	2.276.732,00 €	122.813,83 €	2012 : 46.070,79 € 2013 : 70.554,47 € - 6.188,57 €
Programme 2011 (achevé)	810.884,00 €	56.368,62 €	2013 : 37.685,64 € - 18.672,98 €
Programme 2012	586.432,37 €		Un seul dossier en cours de traitement par ErDF. Tous les autres chantiers ont été reportés
Programme 2013	882.929,03 €	13.222,73	2014 : 13.222,73 €

Au cours de l'année 2013, le montant des participations perçues au titre de l'article 8 (40%) s'est élevé à 135.779,26 € correspondant à un reliquat du programme 2008 et aux programmes 2010 et 2011.

Ce montant a été entièrement reversé aux communes concernées.

On constate un écart sensible entre le montant des participations versées et les prévisions liées à une surestimation des montants de travaux inscrits au programme ou un report de la réalisation des chantiers à une programmation ultérieure. Bien souvent, les études ne sont pas suffisamment avancées et les appels d'offres ne sont pas encore lancés lorsque le programme est établi.

La redevance R2

S'ajoute à la participation de 40 % pour les enfouissements de réseaux électriques, une redevance dite R2 versée au SEY par ErDF, qui la rétrocède au SIDEYNE. Son montant est fonction des travaux d'investissement relatifs aux réseaux de distribution électrique. S'y ajoute une participation aux travaux d'éclairage public.

Cette redevance est calculée sur la base d'une formule qui tient compte :

- du montant des enfouissements de réseaux de distribution d'électricité,
- du montant des investissements sur le réseau d'éclairage public
- du montant perçu en taxes municipales (pour le SIDEYNE, T= 0).

Il est également tenu compte du rapport population de la concession/population du département et de la durée de la concession, auxquels s'ajoutent certains coefficients.

Cette redevance est calculée sur la base des travaux payés l'année N-2.

Cette redevance est entièrement reversée aux communes par le SIDEYNE.

Les travaux d'enfouissement de réseaux électriques bénéficient donc d'une subvention en deux temps :

- 1) 40% de participation au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession
- 2) Versement d'une Redevance R2, 2 ans après la réalisation des travaux.

Habituellement, le taux de la redevance R2 perçue par le SIDEYNE était égal à celui calculé avant l'adhésion au SEY selon la formule explicitée ci-dessus auquel s'ajoutait une majoration votée chaque année en Comité par le SEY.

En 2013, le Comité du SEY par délibération du 28 février 2013, a décidé que le taux serait unique et identique pour toutes les collectivités quelle que soit la redevance R2 perçue à l'origine.

Ce taux unique peut permettre aux communes appartenant à un Syndicat lui même adhérent du SEY, dont la dissolution est envisagée, de maintenir le même taux en devenant commune individuelle.

Ainsi, le taux de la R2 s'est donc élevé à 12,32 % pour les travaux d'éclairage public et à 30,40 % pour les travaux d'enfouissement de réseaux, après déduction de la participation ErDF de 40 %.

Le montant de la R2 2013, toutes communes confondues, est égal à : 225.683,40 € (contre 282.587,38 € en 2012) y compris la partie liée aux feux tricolores.

Les communes membres du SIDEYNE à sa création (toutes les communes sauf Houilles et Sartrouville) bénéficient d'une particularité : une participation financière d'ErDF sur les travaux d'investissement concernant les feux de signalisation. En 2013, cette partie s'est élevée à 2.969,63 €.

Année	R2*	R1
2010	274.947,71 €	7.300 €
2011	237.569,63 €	5.000 €
2012	282.587,38 €	0
2013	225.683,40 €	0

* Y compris la participation pour les feux tricolores.

II - LE BILAN DE L'ACTIVITE 2013

II.1 - L'ACTIVITE DU SIDEYNE

Le comité du SIDEYNE s'est réuni à trois reprises.

- *Le 22 février 2013 : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2012, débat d'orientation budgétaire 2013*
- *Le 20 mars 2013 : Budget primitif 2013, adoption d'une convention avec la Ville du Pecq, intervention de Monsieur Masseron sur les certificats d'énergie.*
- *le 7 octobre 2013 : présentation du rapport d'activité 2012 du SIDEYNE et du SEY, Compte-rendu d'activité d'ErDF sur la concession, modification des statuts du SEY*

II.2 LES EVENEMENTS DE L'ANNEE

Un avenant au cahier des charges de concession est négocié chaque année ou tous les deux ans, entre le SEY et ErDF, afin de déterminer les modalités de financement par le concessionnaire du programme de travaux d'enfouissement et le montant de sa participation.

Jusqu'à l'avenant N°19, qui concerne le programme de travaux 2013, le SIDEYNE bénéficiait d'une enveloppe illimitée.

A l'issue de la négociation de cet avenant, le montant de la participation accordé au SIDEYNE a été pour la première fois plafonné. Une enveloppe de 216.000 € a été accordée au SIDEYNE, ce qui est suffisant pour les besoins du syndicat.

II.3 - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Les crédits ouverts en 2013 se sont élevés à 921.550,08 €

Le total des recettes réalisées s'est élevé à 422.689,37 €

Les dépenses réelles se sont élevées à 425.254,08 €

Elles comprennent les charges à caractère général (frais administratifs divers, fournitures, frais de timbres, prime d'assurance), pour 2.564,72 € et le reversement des participations aux communes pour 422.689,36 €.

Il ressort du compte administratif un résultat propre à l'exercice négatif de 2.564,71 €. S'ajoute un excédent reporté de 162.550,08 € soit un résultat de clôture 2013 de 159.985,37 €.

Ce résultat a été repris au budget 2013 en section de fonctionnement.

Cet excédent permet de faire l'avance du versement des participations aux communes dans l'attente du versement des recettes par ErDF au SIDEYNE.

REPUBLIQUE FRANCAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
SIDEYNE

N° SIRET : 2578030720012

POSTE COMPTABLE DE : FOURQUEUX

M14

COMPTE ADMINISTRATIF
Voté par nature

BUDGET PRINCIPAL
SIDEYNE

ANNEE 2013



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)	Section de fonctionnement	A	425 254,08	G	422 689,37
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement	C	0,00	I	162 550,08
	Section d'investissement	D	0,00	J	0,00
		=		=	
TOTAL (Réalizations + Reports)		=A+B+C+D	425 254,08	=G+H+I+J	585 239,45
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	0,00	=K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	425 254,08	=G+I+K	585 239,45
	Section d'investissement	=B+D+F		=H+J+L	
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	425 254,08	=G+H+I+J+K+L	585 239,45

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	R à Réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	62 550,08	2 564,72			59 985,36
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	858 000,00	422 689,36			435 310,64
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		920 550,08	425 254,08			495 296,00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	1 000,00				1 000,00
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		921 550,08	425 254,08			496 296,00
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		921 550,08	425 254,08			496 296,00
Pour information						
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	R à Réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Produits des serv., du domaine et ventes...					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante	758 000,00	422 689,36			335 310,64
Total des recettes de gestion courante		758 000,00	422 689,36			335 310,64
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,01			999,99
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonctionnement		759 000,00	422 689,37			336 310,63
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		759 000,00	422 689,37			336 310,63
Pour information						
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		162 550,08				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 564,72		2 564,72
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
60	Achat et variations de stocks			
65	Autres charges de gestion courante	422 689,36		422 689,36
656	Frais de fonct. des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions			
71	Production stockée (ou déstockage)			
Dépenses de fonctionnement - Total		425 254,08	0,00	425 254,08
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Remboursement d'emp. (sf 1688 non budg)			
18	Compte de liaison : Affectations (BA, régie) opérations d'équipement (total)			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations (reprises)			
29	Prov. pour dépréciation des immobilisations			
39	Prov. pour dépréciation des stocks et en-cours			
45	Total des opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Prov. pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers			
3.	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		0,00	0,00	0,00
Pour information				0,00
D 001 Déficit d'investissement reporté de N-1				0,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks			
70	Prod. des serv., du domaine et ventes directes			
71	Production stockée (ou destockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante	422 689,36		422 689,36
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	0,01		0,01
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes de fonctionnement - Total		422 689,37	0,00	422 689,37

Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				162 550,08

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes (sf 1688 non budg.)			
18	Compte de liaison : Affectations (BA, régie)			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immob. financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Prov. pour dépréciation des immobilisations			
39	Prov. pour dépréciation des stocks et en-cours			
45..	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Prov. pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers			
3..	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		0,00	0,00	0,00

Pour information				
R 001 Excédent d'investissement reporté de N-1				

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	R à Réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	62 550,08	2 564,72			59 985,36
60623	Alimentation	500,00	185,43			314,57
60632	Petit équipement	200,00				200,00
6064	Fournitures adminis.	380,00	349,40			30,60
611	Contrats prest.services	21 170,08				21 170,08
616	Primes d'assurances	1 100,00	1 029,18			70,82
6226	Honoraires	38 000,00				38 000,00
6288	Divers - autres	1 200,00	1 000,71			199,29
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	858 000,00	422 689,36			435 310,64
658	Autres charges diverses	858 000,00	422 689,36			435 310,64
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		920 550,08	425 254,08			495 296,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00				1 000,00
673	Titres annulés (ex antérieurs)	1 000,00				1 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES =(a)+66+67+(68)+022		921 550,08	425 254,08			496 296,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE = Total des opérations réelles et ordre		921 550,08	425 254,08	0,00	0,00	496 296,00

Four information	0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	R à Réaliser au 31/12	
75	PRODUITS DIVERS DE GESTION COUR.	758 000,00	422 689,36			335 310,64
758	Autres produits de gestion cour.	758 000,00	422 689,36			335 310,64
TOTAL=RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		758 000,00	422 689,36			335 310,64
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00	0,01			999,99
7718	Autres prod. except/op gestion		0,01			-0,01
773	Mandats annulés (ex antérieurs)	1 000,00				1 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =(a)+76+77+(78)		759 000,00	422 689,37			336 310,63
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNE DE L'EXERCICE = Total des opérations réelles et ordre		759 000,00	422 689,37	0,00	0,00	336 310,63

Pour information	
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	162 550,08

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES : Pour

Contre

Abstentions

Date de convocation : 18 février 2014

Présenté par le Président,

Au PECQ

le 03 mars 2014

Le Président

Alain GOURNAC

Au PECQ

le 03 mars 2014

Les membres du comité syndical,

Membres titulaires

Philippe SAZDOVITCH

Julien BOCQUET

Anne PHILIPPE

François HEURTEL

Alain BOUTIGNY

Daniel LECUYER

Pierre-Yves STRAINCHAMPS

Jean-Paul ROSTAGNI

Aline PASCAL

Bernard FERRU

Jean-Luc AGNES

Michel MOSSANT

André CAPELLE

François CORNEZ

Charles-Henri TAUFFLIEB

ARRETE - SIGNATURES

Bruno VOLLAIRE 

Pascal HERVIER

Franck WIESEBRON

Guilaine KARECKI Gérard DORIMINI 

Claudine JULIEN

Paul CHARREAU

Roselle CROS

Martine BARDOT

Raynald GODART

Membres suppléants

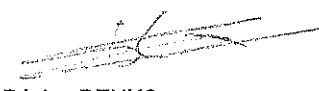
Roger BREVAUT

Gautier CUQUEMELLE

Jacques RIVET

François ALZINA

Delphine VASSEUR

Jean-Jacques MSICA 

Sylvie AID

Régine BENKO


Annick BRIZAY

Marc DEMEURE

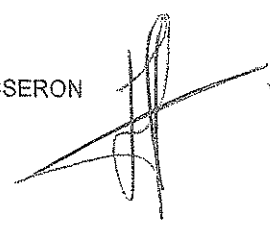
Bernard CLUZEAUD

Michel STOFFEL

Philippe VERRIER

Dominique FORTIN 

Laurent HOMONT

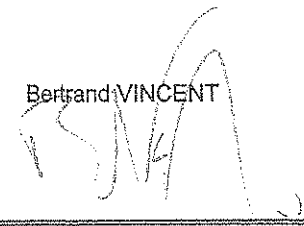
Henri FREY Jean-Dominique MASSERON 

Michel ZOURBAS

Clive HOLE

Nicolas KARECKI

Mathieu VINCENDET

Bertrand VINCENT 

ARRETE - SIGNATURES

Philippe PIVERT

Marta de CIDRAC

Alice HAJEM

Jean-René CLAUSIER

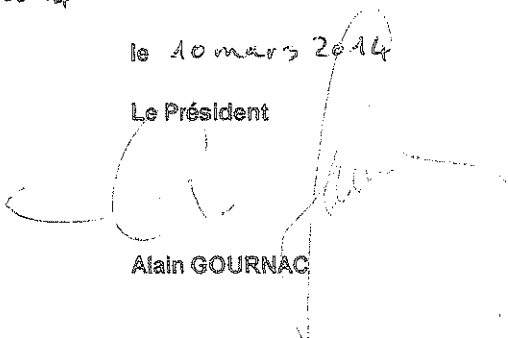
Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en
le 07 mars 2014 et de la publication le 07 mars 2014

préfecture,

Au PECQ

le 10 mars 2014

Le Président



Alain GOURNAC

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2013

L'énergie au cœur de nos activités



sey|78

| SYNDICAT D'ENERGIE |
| DES YVELINES |



SOMMAIRE

sey78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES

- RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013 -

Rapport d'activité établi en application de l'article L.5211.39
du CGCT.

SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES
Espace « La Bonde » 6, rue des Artisans
78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN - Tél. : 01 30 68 64 10
e-mail : accueil@sey78.fr site : www.sey78.fr
Directeur de la publication : Laurent RICHARD

Conception et réalisation :

Hawaii Communication - 1 rue de la Pommeraie
78310 Coignières - Tél. : 01 30 05 31 51
Imprimé à 550 exemplaires.



PRÉSENTATION DU SEY p.4



ÉVÉNEMENTS 2013 p.6

- Panorama 2013
- Information - Communication
- Rencontres



CONCESSION ÉLECTRICITÉ p.14

- Chiffres clés
- Participations d'ErDF
- Contrôle de concession
- Taxe Communale sur la Consommation Finale d'électricité (T.C.C.F.E.)



CONCESSION GAZ p.22

- Chiffres clés
- Desserte en gaz
- Convention de mise à disposition des données numériques
- Contrôle de concession



MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE p.26

- Regroupement des C.E.E. (certificats d'économies d'énergie)
- Groupement de commande audits énergétique
- Conseil et assistance au montage de dossiers de subvention



SITUATION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE FIN 2013 p.28

Annexes :

- Liste des EPCI et des communes adhérentes au SEY au 31 décembre 2013
- Composition du Bureau et du Comité du SEY au 31 décembre 2013
- Programme de travaux
- Cartes des Collectivités du SEY



LE MOT DU PRÉSIDENT

J'ai le plaisir de vous communiquer le rapport d'activité 2013. Celui-ci reflète l'activité du SEY et son développement durant l'année 2013.

N'ayant été élu qu'en juin 2014, l'année 2013 représente la mandature de mon prédécesseur, Marc Emonet, que je tiens à remercier pour son implication dans le développement du syndicat.

Cette année 2013 n'a pas été de tout repos. En plus du développement des activités du SEY, il a fallu faire face à la gestion et à la conclusion de deux contentieux délicats. Roselle Cros, deuxième Vice-Présidente, s'est beaucoup investie et je tiens personnellement à l'en féliciter, sa compétence juridique notamment et son engagement ont été très contributifs à la résolution de ces deux différends.

Le premier contentieux était lié à notre concessionnaire ERDF et durait depuis 5 ans. Il concernait un désaccord sur le calcul de la population de référence de notre concession. Celui-ci a trouvé une issue favorable lors de cette fin d'année 2013 et a permis la signature de l'avenant n°22 en début d'année 2014.

Un désaccord avec le Syndicat Intercommunal d'Enfouissement des Réseaux de Télécommunication et d'Electricité de la Région de Conflans et de Cergy (SIERTECC) subsistait depuis 18 mois, perturbant les bonnes relations entre nos deux syndicats. Il a abouti à un protocole d'accord approuvé par le Comité syndical du 3 décembre 2013 mettant ainsi un terme à ce différend.

Mais cette année a heureusement aussi été marquée par de nouvelles offres de services aux communes des Yvelines. En effet, un groupement de commandes sur les audits énergétiques des bâtiments regroupant 41 missions est mis à la disposition des communes. De plus, en juin 2013, le SEY, afin d'aider au mieux ses adhérents, s'est proposé pour regrouper les Certificats d'Economies d'Energie (CEE), ceci afin de mutualiser et ainsi optimiser le prix de vente de ces C.E.E. pour le compte de ses adhérents.

Concernant l'activité gaz, activité optionnelle du SEY, l'actualité a été riche : signature du nouveau contrat de concession de gaz, signature d'une convention de mise à disposition des données cartographiques gaz, présentation du rapport de contrôle du concessionnaire. Cinq nouvelles communes ont adhéré à cette compétence durant l'année 2013.

Comme vous pouvez le constater, le SEY cherche à répondre aux besoins de tous. Ma nouvelle mandature développera cette dynamique active du SEY afin d'œuvrer en permanence pour la défense des intérêts de nos communes adhérentes et ce, dans un contexte financier contraint où la solidarité entre nous tous sera essentielle.

Tous ensemble, restons vigilants face aux évolutions énergétiques à venir et agissons en conséquence pour répondre au mieux aux attentes de nos administrés !

Bien à vous.



Laurent RICHARD

Président du SEY
Maire de Maule

Conseiller général des Yvelines



PRÉSENTATION DU SEY

Le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) est l'autorité concédante sur le territoire des communes adhérentes pour :

- La fourniture d'électricité au tarif réglementé, le concessionnaire étant principalement EDF ;
- L'exploitation des réseaux de distribution d'électricité, le concessionnaire étant ERDF, filiale d'EDF, sur le territoire du SEY. Toutes les communes de la concession sont considérées en régime urbain. ERDF doit prendre en charge la mise à niveau et le renforcement des réseaux d'électricité et en assurer la maîtrise d'ouvrage.

Le SEY est l'émanation du Syndicat d'Electricité des Yvelines, syndicat mixte créé en 2000 par le regroupement de deux syndicats primaires : le SIVAMASA (Syndicat Intercommunal d'Electricité des Vallées de la Vaucouleurs, de la Mauldre et de la Seine Aval, 85 communes) et le SIDEYNE (Syndicat Intercommunal d'Electricité Yvelines Nord Est, 13 communes). En 2007, le Syndicat change de statut en élargissant sa compétence au gaz et devient le Syndicat d'Energie des Yvelines.

Les principales missions proposées sont :

- Une mission traditionnelle et de base sur le service public, à savoir : le contrôle technique et financier de l'acheminement de l'énergie (électricité et gaz) qui consiste principalement à :
 - Vérifier l'évolution et l'inventaire des ouvrages, la sécurité, la qualité et la maintenance, les travaux d'investissement ...
 - Analyser sur le plan comptable et financier les investissements réalisés,
 - Mesurer le degré de satisfaction des clients-abonnés (avec des bilans sur la qualité des fournitures),
 - Assister les communes en vue de percevoir les Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) auxquelles elles ont droit.
- Des missions complémentaires en Maîtrise de la Demande d'Energie (MDE) qui se traduisent par de l'information, du conseil, de l'assistance pour le montage de dossiers de subventions et des prestations de service mutualisées.

Début 2010, il a été proposé aux communes adhérentes desservies par GrDF (Gaz réseau Distribution France) de transférer leur pouvoir concédant au SEY afin qu'il assure la mission de contrôle en leur nom.

sey|78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES

Fin 2013, 3 nouvelles communes ont adhéré à la compétence électricité : Adainville, Condé sur Vesgre, Grandchamp portant à 199 le nombre de communes adhérentes à la compétence électricité. 4 nouvelles communes ont adhéré à la compétence gaz : Beynes, Gargenville, Guitrancourt, Marcq, portant à 49 le nombre de communes adhérentes. Le Comité syndical du 2 décembre a approuvé l'adhésion de la commune des Mureaux pour une adhésion effective en janvier 2014.

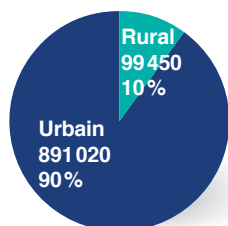
Nouveautés

Un nouveau contrat syndical de concession de gaz a été signé entre le SEY et GrDF. Grâce à ce nouveau contrat, le SEY bénéficiera d'un Compte-Rendu Annuel de Concession (CRAC) consolidé et plus détaillé, lui donnant notamment accès :

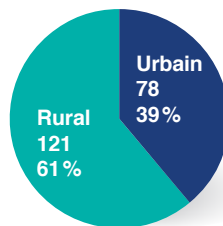
- aux plans numérisés des réseaux de distribution gaz des communes adhérentes,
- aux informations chiffrées sur l'évaluation de la qualité du service public,
- au suivi de la performance du concessionnaire sur son périmètre.

RÉPARTITION

Répartition selon la taille des villes



Répartition selon la population



La majorité des communes adhérentes au SEY (61%) est rurale (population ≤ 2000 habitants) et ne représente que 10% de la population.

Deux nouvelles offres de service ont été proposées durant l'année 2013 :

- Le groupement de commandes pour la performance énergétique des bâtiments (audit, thermographie, tests de fumée, ...)
- Le regroupement des C.E.E. (Certificats d'Economies d'Energie) des communes adhérentes

Et en 2014 ...

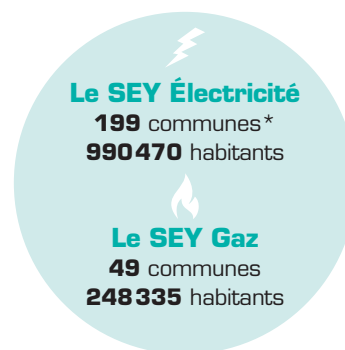
Le SEY poursuivra ses actions et proposera :

- Un groupement de commandes pour des audits en éclairage public (10 missions)
- Un groupement de commandes d'achat de fourniture de gaz naturel afin d'optimiser la sortie des tarifs règlementés de ventes (T.R.V.)

En parallèle nous consoliderons les actions déjà engagées.

Les adhérents du SEY sont :

- soit des communes seules,
- soit des syndicats de communes ou des communautés de communes.



*5 communes se situent dans le Val d'Oise

ÉVOLUTION DU SEY

● Les statuts

Le SEY est un syndicat mixte fonctionnant comme un syndicat « à la carte », ses statuts n'étaient plus conformes et nécessitaient d'être actualisés.

Par lettre en avril 2010, la Préfecture a invité le SEY à modifier ses statuts afin qu'il devienne un syndicat dit « à la carte » au titre de l'article L5212-16 du CGCT.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a également encouragé le SEY à se transformer en syndicat à la carte.

Face à ces recommandations le SEY a constitué un groupe de travail qui, en coopération avec la Préfecture, a rédigé de nouveaux statuts pour le SEY qui est désormais un syndicat à la carte.

Ces nouveaux statuts ont été adoptés par le Comité syndical à l'unanimité lors de sa séance du 20 juin 2013.

Ainsi, le SEY a pour objet d'exercer pour le compte de ses adhérents diverses compétences, la possibilité leur étant offerte d'adhérer ou non aux compétences optionnelles. Une seule condition est requise : être adhérent à la compétence électricité.

Ce changement de statuts est également l'occasion d'élargir les compétences optionnelles du SEY.



ÉVÈNEMENTS 2013

RÈGLEMENT DU CONTENTIEUX SEY – ERDF

Depuis 2009, le SEY était en désaccord avec ERDF pour la détermination du mode de calcul de la population de référence départementale. Il en résultait un écart important entre le montant des redevances effectivement perçu et le montant estimé par le SEY.

Des titres de recette avaient été émis par le SEY pour les années 2009, 2010 et 2011 lesquels furent contestés par ERDF.

ERDF avait engagé des recours auprès du Tribunal Administratif pour demander l'annulation des titres complémentaires émis.

Accord transactionnel :

Pour tenter de régler à l'amiable ce litige, le SEY a engagé depuis plus d'un an et demi un dialogue avec les représentants d'ERDF pour trouver un accord équilibré. Un compromis équitable a été trouvé en novembre 2013. Le Bureau syndical a approuvé cet accord le 11 décembre 2013 et le Comité syndical le 5 février 2014.

RÈGLEMENT DU DÉSACCORD ENTRE LE SIERTECC ET LE SEY

Depuis 2011, les relations entre les 2 syndicats se sont tendues.

Les deux syndicats ont exprimé leur volonté de trouver un accord sur leurs modalités de coopération qui soit plus profitable aux deux parties que par le passé.

Des discussions ont été entamées dès le 4 juin 2012 avec la participation d'ERDF et l'aide du Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye, qui a cherché à trouver des solutions pour résorber cette situation devenue également difficilement supportable pour l'ensemble des délégués au SEY. Un protocole d'accord apaisant et salvateur a permis de mettre fin à une situation qui pesait dans les relations entre les deux syndicats.

Chaque assemblée délibérante devant se prononcer sur cet accord, celui-ci a été approuvé par le Comité syndical du SEY le 2 décembre 2013 et par le SIERTECC le 30 décembre 2013.

● Actualités liées au SEY

JANVIER

- Signature de l'avenant n°19 au cahier des charges de concession concernant les modalités de financement par le concessionnaire, l'élaboration et le suivi des programmes

FÉVRIER

- Demande d'adhésion des communes de Condé sur Vesgre et Grandchamp au SEY
- Adhésion des communes de Beynes, Gargenville, Guitrancourt et Marcq à la compétence gaz

AVRIL

- Regroupement des CEE par le SEY pour le compte de ses communes adhérentes, en tant que Tiers-regroupeur, le SEY assure le :
 - Recensement des opérations réalisées par les communes et conventionnement
 - Montage des dossiers et dépôt de la demande auprès du Pôle national des CEE
 - Revente des CEE au moment opportun et reversement aux communes, déduction faite des frais de gestion

● Actualités liées à l'énergie

25 JANVIER 2013 - Arrêté

Éteindre la nuit, c'est faire des économies
A partir du 1^{er} juillet 2013, l'éclairage nocturne des bureaux et commerces devra être restreint.

11 MARS

LOI BROTTES
La loi Brottes visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes, adoptée en Lecture définitive par l'Assemblée nationale.

9 JUILLET

Le compteur intelligent électricité, c'est parti !
Le gouvernement a donné son accord pour le déploiement du compteur communicant Linky d'ERDF. Le Premier Ministre a confirmé l'objectif de remplacer tous les compteurs actuels, soit 35 millions d'unités, à horizon 2020, pour une enveloppe globale de 5 milliards d'euros.



PANORAMA



JUIN

- Approbation des nouveaux statuts du SEY :
 - Syndicat à la carte
 - Elargissement de ces compétences optionnelles
- Autorisation de signature du nouveau contrat de concession gaz
- Participation du SEY à la table ronde sur la transition énergétique lors de la 7^{ème} Université des Maires organisée par l'UMY

SEPTEMBRE

- Approbation de la simplification de sélection des programmes d'enfouissement de réseaux
- Signature de la convention de partenariat EPAMSA – ERDF – SEY en faveur de l'éco-mobilité (bornes électriques)

OCTOBRE - NOVEMBRE

- Deuxième conférence Loi NOME à la Préfecture des Yvelines
- Démarrage des réunions de proximité

DÉCEMBRE

- Demande d'adhésion de la commune de Rennemoulin au SEY
- Adhésion de la commune des Mureaux à la compétence gaz
- Approbation du protocole d'accord SEY – SIERTECC pour mettre fin à une situation qui pesait dans les relations entre les deux syndicats.
- Approbation par le Bureau de l'avenant n°22 mettant fin au contentieux SEY - ERDF
- Deuxième conférence Loi NOME à la Préfecture du Val-d'Oise

2 AOÛT

Le compteur intelligent gaz, c'est parti !
Le ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et le ministre de l'Économie et des Finances ont confirmé leur soutien, sur le principe, pour le lancement du déploiement généralisé du compteur communicant « GAZPAR », projet porté par GrDF. La décision définitive sera prise dès confirmation des résultats des appels d'offres lancés par GrDF.



17 AU 19 SEPTEMBRE

Congrès FNCCR
Le SEY participe au 35^{ème} congrès national organisé par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) à Montpellier. Trois journées de débats et de conférences consacrées à l'énergie.

29 DÉCEMBRE

ARTICLE 45 DE LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE 2013 APPLICABLE AU 1ER JANVIER 2015
L'Assemblée Nationale, dans le cadre de la Loi de finances rectificative 2013, a approuvé la règle suivante : à compter du 1^{er} janvier 2015, l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (A.O.D.E.) percevra de plein droit la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (T.C.C.F.E.) en lieu et place de l'ensemble de ses communes membres, et non plus seulement, comme cela était le cas précédemment, des seules communes de 2 000 habitants et moins. Le dispositif de reversement par l'A.O.D.E. de la taxe à une commune ne pourra excéder 50% du montant total perçu sur le territoire respectif de chacune des communes. C'est le début d'une longue négociation entre l'Etat et les collectivités locales et de nombreux syndicats comme le SEY qui a fini par aboutir le 23 juillet 2014 à la non application de cette règle de répartition.

INFORMATION COMMUNICATION

Être à votre écoute et vous informer sont des missions prioritaires. Les outils de communications sont à votre disposition :



● Site internet

(www.sey78.fr)

Avec son espace «adhérent» dédié aux communes. Des fiches d'information, les délibérations, les présentations des différentes rencontres sont accessibles.

● Lettre d'information



Cette lettre éditée à un rythme d'environ tous les 2 mois prend une nouvelle forme pour cette année 2013 afin de la rendre plus attractive !

● Plaquettes d'information



Des plaquettes de présentation du SEY et du dispositif des C.E.E. (Certificats d'Économies d'Énergie) ont été diffusées à tous les adhérents pour mieux comprendre les actions du SEY.

RENCONTRES

● Réunions de proximité

Ces réunions qui sont des lieux de rencontre permettent aux communes d'échanger directement avec les concessionnaires sur d'éventuels problèmes rencontrés localement.

Nous avons voulu innover cette fois-ci pour intéresser davantage de monde en permettant à chacun de choisir sa réunion en fonction :

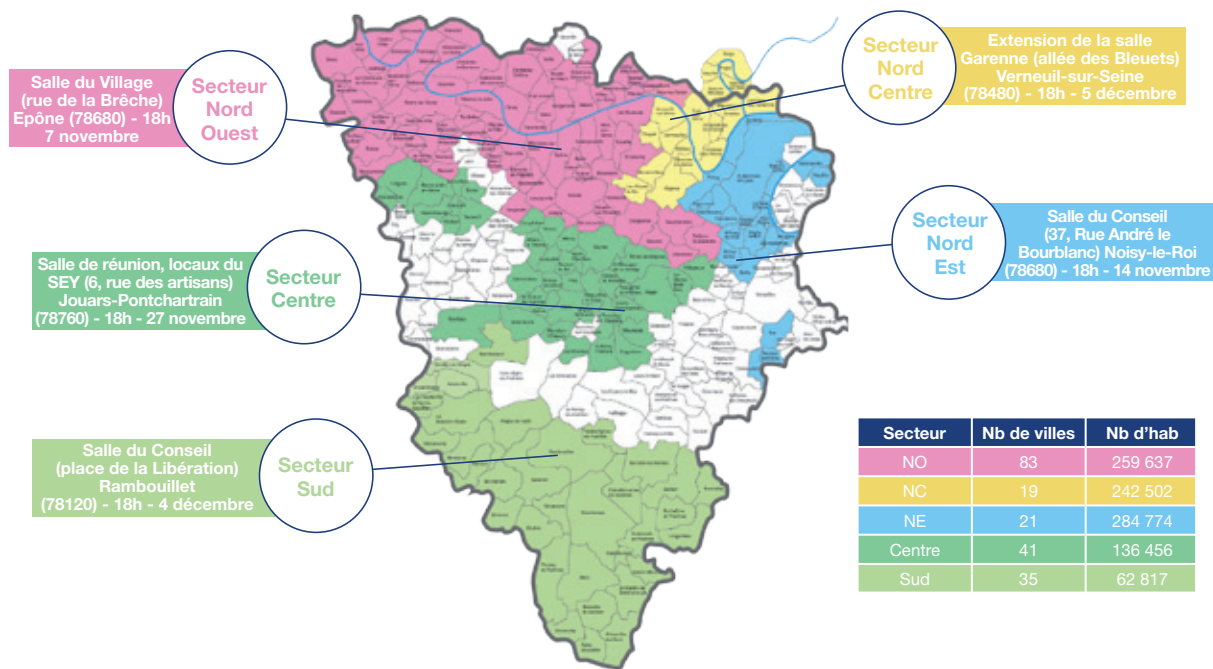
- du lieu géographique
- du thème
- de la date

Le SEY a donc organisé 5 réunions de proximité entre novembre et décembre 2013 :

**NOUVEAUTÉ
CETTE
ANNÉE**



Réunion dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Rambouillet





THÈMES ABORDÉS

- L'actualité du moment : le débat énergétique, les compteurs, l'actualité du SEY
- Les échanges sur les problématiques locales avec les concessionnaires
- Les agences locales de l'énergie du territoire
- Les bornes électriques, partenariat SEY- EPAMSA - ERDF
- Le regroupement des CEE par le SEY
- Le groupement de commandes sur les audits énergétiques (SEY)
- La qualité de fourniture, les travaux par ERDF
- Le décryptage des factures par EDF
- Le compteur intelligent Gaspar – le biométhane par GrDF

Synthèse des échanges concessionnaires (ERDF – GrDF) avec les adhérents :

Ces rencontres ont permis un échange entre ERDF et les communes sur l'actualité, sur les niveaux d'investissement et sur l'évolution de la satisfaction des communes au regard des prestations d'ERDF.

De plus, les concessionnaires ERDF et GrDF se sont engagés à travers leurs IP (Interlocuteurs Privilégiés), à contacter chacune des communes qui ont signalé un problème (soit par le questionnaire, soit au cours de ces réunions) afin de trouver des solutions et de faire un reporting au SEY.

ERDF a précisé que des solutions sont en cours de mises en place pour mieux contrôler les fins de chantiers : la société mandataire doit prendre des photos afin de justifier le respect de la qualité des chantiers. Par ailleurs des partenariats avec des entreprises d'insertion sont en cours.

Nos adhérents ont suggéré que d'autres pistes soient envisagées pour améliorer les prestations : définition d'une charte qualité, participation de la commune pour délivrer l'attestation de fin de chantier,...

Pour les postes de transformation, ERDF est responsable du matériel installé, mais l'entretien de la structure (tags, peinture des bâtiments, environnement), est à la charge des communes ; cependant une prise en charge partielle par ERDF est possible au travers d'une convention.

Concernant l'information donnée aux communes sur la programmation des chantiers, GrDF, la transmettra bien en amont, afin d'alerter les

communes suffisamment tôt et permettre ainsi d'améliorer la coordination.

Pour les travaux de finition, le nom de GrDF devra apparaître clairement sur les panneaux de chantier pour que l'entreprise soit bien identifiée et ainsi pouvoir informer la population sur le véritable responsable du chantier ; en outre, cette disposition mettra la « pression » en interne pour améliorer la qualité...

Bilan de l'opération :

Le SEY a souhaité innover pour offrir à l'ensemble de ses communes adhérentes des possibilités encore plus fortes d'échanges avec les concessionnaires et différentes informations sur des sujets d'actualité ; de plus, de nombreux partenaires « conférenciers » ont spontanément participé à ces réunions. Toutes les personnes qui se sont déplacées ont apprécié cette nouvelle initiative, mais on peut regretter qu'il n'y ait pas eu davantage de participants ! Il faudra en conséquence se reposer la question de savoir si l'on maintient ce type de réunion et sur la formule qu'il convient d'adopter pour 2014.

A noter que l'ensemble des documents présentés au cours de ces réunions sont accessibles sur le site internet du SEY.



Réunion de proximité à Jouars-Pontchartrain

Le sey|78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES

un partenaire
au plus près de
ses adhérents



*Club grenelle des Yvelines 23 avril 2013
à la mairie des Clayes-sous-bois*



● Collaboration pour la mise en place de bornes de rechargement

La collaboration entre le SEY, ERDF et l'EPAMSA pour la mise en place de bornes de rechargement de véhicules électriques sur le vaste territoire SEINE AVAL se concrétise.

Genèse de cette opération :

Le territoire de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Seine Aval a participé à l'expérimentation Seine Aval Véhicules Electriques (SAVE) en 2011 - 2012 à travers l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur la voirie publique, complétée par des bornes dans les parkings publics, les stations-services et les centres commerciaux.

Cette expérimentation, menée avec l'EPAMSA (Etablissement Public d'Aménagement du Mantois et Seine Aval) en partenariat avec des industriels de la filière et avec le soutien de l'ADEME et du Département des Yvelines, a permis de déployer un réseau de 48 points de charge accessibles au public.

Pour maintenir cette dynamique, cela implique l'intensification d'équipements de recharge VE existants sur le domaine public et également sur les lieux de travail ou d'activités commerciales. Fort de cette première expérience, l'EPAMSA lance un groupement de commandes d'achat de bornes de rechargement pour les communes de son territoire.

Le SEY, en tant qu'autorité concédante sur ce territoire, soutient les nouveaux projets liés aux défis énergétiques de demain et s'associe à cette opération.

ERDF, gestionnaire du réseau public de distribution

d'électricité sur ce territoire met en oeuvre une politique de proximité avec les territoires et souhaite activement participer à ce développement économique local.

Un partenariat de coopération avec les acteurs ERDF- SEY visant à faciliter la mise en oeuvre de ces bornes a été contracté.

Sur le territoire de Seine Aval, ERDF, le SEY et l'EPAMSA conviennent de développer des liens de coopération permettant de favoriser l'échange d'informations, l'expertise technique liée au raccordement sur le domaine public de bornes de recharges pour véhicules électriques et l'animation / coordination du futur plan de déploiement en lien avec les collectivités participantes, afin de favoriser la mobilité et les services offerts aux futurs usagers.

Réalisation :

4 réunions d'informations ont eu lieu entre septembre et octobre : l'objectif était d'échanger sur la nécessité de programmer bien en amont la demande de raccordement et d'échanger pour bien cibler l'emplacement des bornes afin d'optimiser le projet.



● Rencontres partenariales

« Club Grenelle Yvelines » d'EDF soutenu par le SEY et l'UMY

23 avril 2013

Le 23 avril 2013 s'est tenu, à la mairie des Clayes-sous-Bois, un petit déjeuner dans le cadre du Club Grenelle Yvelines d'EDF axé sur le thème de la « Solidarité : élément de la transition énergétique »

L'événement a réuni une quarantaine de participants, collectivités et travailleurs sociaux pour réfléchir aux solutions permettant d'agir contre les situations de précarité face à la raréfaction des énergies et à l'augmentation des tarifs et des consommations.

Synthèse de la manifestation :

La matinée a débuté par une introduction de Françoise Beaulieu, adjointe au Maire des Clayes-sous-Bois, Chargée du développement durable et de Benoit Galan, Directeur du développement territorial des Yvelines d'EDF.

Le programme s'est poursuivi par une intervention de Lionel Hergault, correspondant Solidarité des Yvelines (EDF) sur les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique mis en place par EDF (70 personnes en IdF). Parmi ces actions, EDF contribue notamment avec les pouvoirs publics aux tarifs sociaux d'électricité : Tarif de Première Nécessité (TPN) 12 894 bénéficiaires en 2012, Tarif Spécial de Solidarité (TSS), Fonds de Solidarité Logement (FSL), à l'accompagnement et à la prévention (en relation avec les restos du cœur).

Puis sont intervenus les témoignages de Martine Bettinger, Directrice du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Plaisir et Marie-Claire Vielfaure, Directrice du Point d'Information de

Médiation Multi Services (PIMMS) des Mureaux. Structures gratuites d'accueil et de proximité pour les personnes en difficulté, les CCAS et les PIMMS agissent contre la précarité et l'exclusion. Ils tiennent un rôle important d'information, de conseil et d'accompagnement (soutien dans les démarches administratives) permettant en outre une meilleure identification des personnes en situation de précarité et la mise en place de dispositifs d'aide adaptés.

Au cours de cette manifestation, il a aussi été abordé les problématiques liées aux bâtiments. Ont été présentées les démarches d'EDF à travers le Diagnostic Habitat pour favoriser la maîtrise énergétique des bâtiments ; ainsi que le dispositif national « Habiter mieux » (objectif : rénover 300 000 logements sur 7 ans) destiné à aider les propriétaires, aux revenus modestes, à rénover leur logement pour réduire leur facture énergétique.

« Club Grenelle Yvelines » d'EDF soutenu par le SEY et l'UMY

3 décembre 2013

Le 3 décembre 2013 s'est tenu, à Poissy une rencontre dans le cadre du Club Grenelle Yvelines d'EDF axée sur le thème de « la mobilité électrique ». L'événement a réuni une trentaine de participants.

Au programme de la conférence :

- Un panorama sur la mobilité électrique aujourd'hui en France, avec un focus, sur le cadre réglementaire et fiscal, sur le marché des ventes de véhicules électriques, sur l'impact face à la consommation d'électricité, sur les temps de charge et sur les retours d'expériences récents,
- les enjeux pour le réseau public de distribution électrique : adapter le réseau dans ses modes de gestion et moderniser le réseau en lien avec

les autorités concédantes, l'Etat et les collectivités locales,

- l'offre d'une location de « moyenne durée » de véhicules électriques (possibilité de louer le véhicule de son choix de 1 à 23 mois. Une manière de pouvoir tester la mobilité électrique en toute liberté, sans s'engager sur un long terme)
- l'auto-partage : comment le mettre en place ? Comment assurer une bonne rotation des véhicules et offrir un point de charge public aux véhicules électriques privés ?
- le projet Seine Aval Véhicule Electrique (lancement d'un groupement de commande par l'EPAMSA (Etablissement Public d'Aménagement du Mantois et Seine Aval) pour l'installation et la maintenance de bornes de recharges de véhicules électriques sur le territoire de Seine Aval, en partenariat avec le SEY et ERDF).

Au cœur des réflexions actuelles, la mobilité électrique est un sujet sur lequel les municipalités se posent encore un certain nombre de questions. Cette rencontre était l'occasion de se retrouver et d'ouvrir la discussion sur le sujet. (Source : EDF, Direction développement Territorial Yvelines)

La sécurité, une préoccupation du SEY et de GrDF

4 juin 2013

Le 4 juin 2013 s'est tenue, à la mairie des Clayes-sous-Bois, une matinée d'information sur les aspects sécurité, prévention et sur l'actualité énergétique.

La Mairie des Clayes-sous-Bois a mis tout en œuvre pour que cette manifestation soit une vraie réussite. Une trentaine de participants a assisté à cette matinée.

Synthèse de la manifestation :

La matinée a débuté par une introduction de M. Klein, adjoint au Maire des Clayes-sous-Bois,



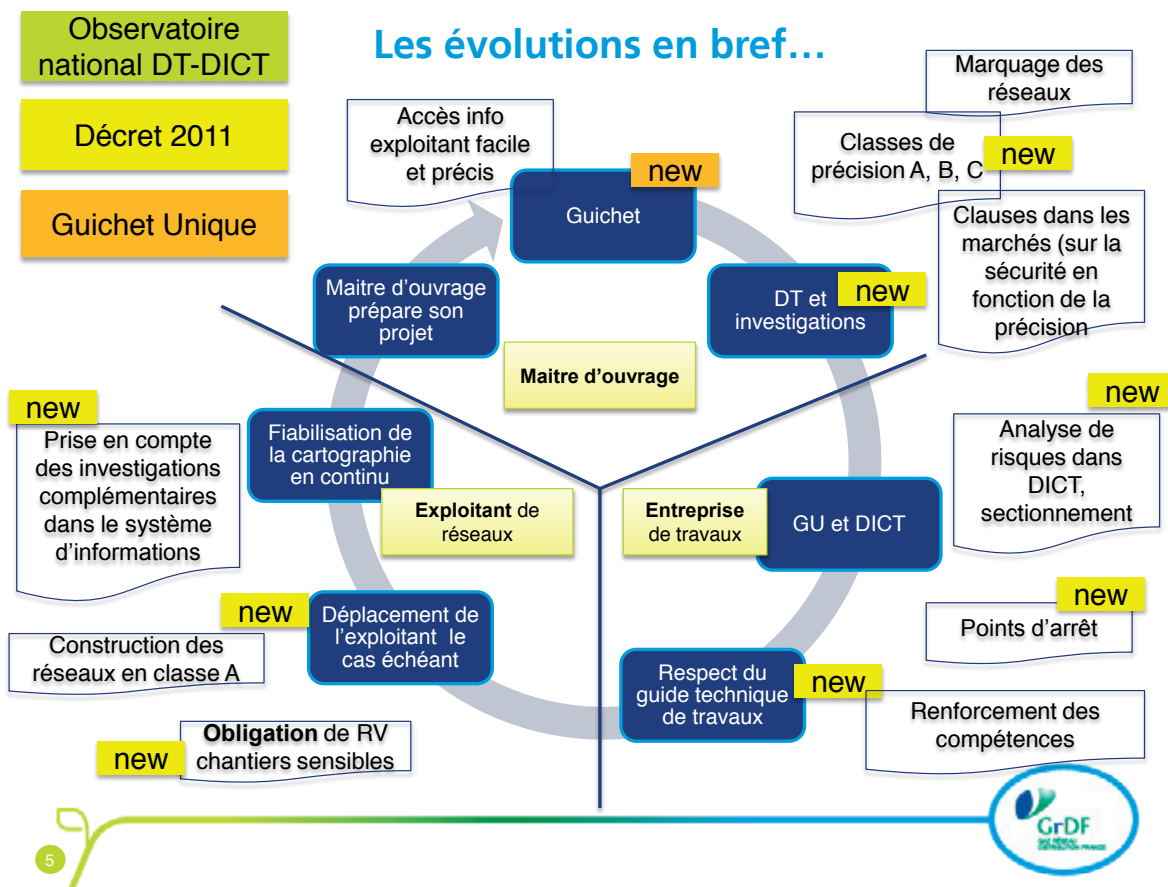
Dommages aux ouvrages gaz

30% des dommages aux ouvrages sur branchement peuvent très facilement être évités.

Dommages aux ouvrages (DO)

GRDF a présenté le bilan de l'année 2012 en matière de dommages aux ouvrages gaz, à savoir 103 DO sur la concession par rapport aux 821 d'Ile-de-France. 90 DO ont pour cause une origine professionnelle dont 66 avec une pelle mécanique. 17 concernent des canalisations et 73 des branchements. Sur ces branchements, 57 sont avec des accessoires visibles, 51 sont à une profondeur supérieure à 40 cm et 22 avec un grillage avertisseur.

L'observatoire national DT-DICT (Déclaration de projet de Travaux-Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) permet avec le décret de 2011 et le guichet unique, de structurer les démarches et autorisations afin de réduire les incidents. Il convient en outre d'effectuer un travail d'information en profondeur avec les entreprises de travaux et de mener des actions avec les communes à savoir : conventions, rencontres départementales sur la sécurité industrielle avec focus sur la prévention des dommages, sensibilisation à la prévention pour les personnels des collectivités locales, animations aux CNFPT...



La conférence départementale des Yvelines 2013

vendredi 29 novembre

Le vendredi 29 novembre 2013, pour la deuxième année consécutive, la Préfecture des Yvelines a organisé la conférence départementale. Prévues par l'article 21 de la loi NOME, cette conférence réunit les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité des Yvelines (AODE) et les deux Gestionnaires de Réseau de Distribution d'électricité (GRD) du département : ERDF et la SICAE-ELY (Société coopérative d'Intérêt Collectif Agricole Eure et Loir et Yvelines), afin de faire le point sur les réseaux à l'échelle du département, sur la qualité de la fourniture (Critère B), sur les investissements réalisés et sur les programmes prévisionnels d'investissements pour les années suivantes.

En tant que futur syndicat départemental, le SEY a coordonné les travaux préparatoires à cette réunion.

Cette deuxième conférence départementale a été l'occasion pour ERDF de rappeler que les investissements sur les réseaux sont guidés par trois orientations principales :

- Le développement du territoire (+500MW sur les Yvelines à l'horizon 2030),
- La transition énergétique,
- La performance du réseau.

La conférence a fait l'objet d'un diagnostic partagé de la qualité de distribution de l'électricité sur le département des Yvelines, en amélioration depuis plusieurs années, bien que le pic de froid de février 2012 ait contribué à une légère baisse du critère qualité, critère utilisé pour comparer d'une année sur l'autre la qualité de fourniture. Il est à noter la forte hausse des investissements réalisés par ERDF : 51,6 M€ sont prévus pour 2014, soit +16% par rapport à 2013.

En complément, la Préfecture a souhaité que deux autres sujets fassent l'objet d'échanges : le développement de l'économie locale et la lutte contre la précarité des ménages.

Cette deuxième conférence départementale a souligné la bonne coopération entre les différents acteurs du réseau public de distribution dans le département, les Autorités Organisatrices et les deux gestionnaires de réseaux.

Elle a, par ailleurs, permis de réaffirmer auprès des représentants de l'Etat, la nécessité de maintenir un niveau du TURPE (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité) compatible avec les défis majeurs que devra relever le réseau pour soutenir à la fois son développement, ses performances et l'évolution des usages.

De même le SEY a participé activement à la conférence départementale du Val d'Oise qui a eu lieu le 12 décembre 2013 à la Préfecture du Val d'Oise pour y représenter 5 communes du Val d'Oise adhérentes au SEY.

7^{ème} Université des Maires aux Pyramides de Port Marly

Dimanche 23 juin

Le SEY a participé à la table ronde sur la Transition énergétique organisée par l'Union des Maires des Yvelines. Le thème était : « Les Collectivités territoriales au cœur de la transition énergétique »

Le débat s'est organisé en trois parties :

- Partie 1 : Définition, état des lieux et vision panoramique - (présentée par le SEY)
- Partie 2 : La vision de la transition énergétique
- Partie 3 : Les impacts et les solutions pour les collectivités

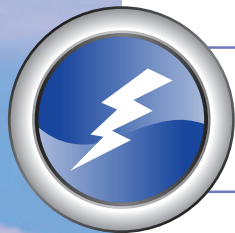
Cette table ronde a permis des échanges de grande qualité.

Congrès de la FNCCR à Montpellier

17-19 septembre

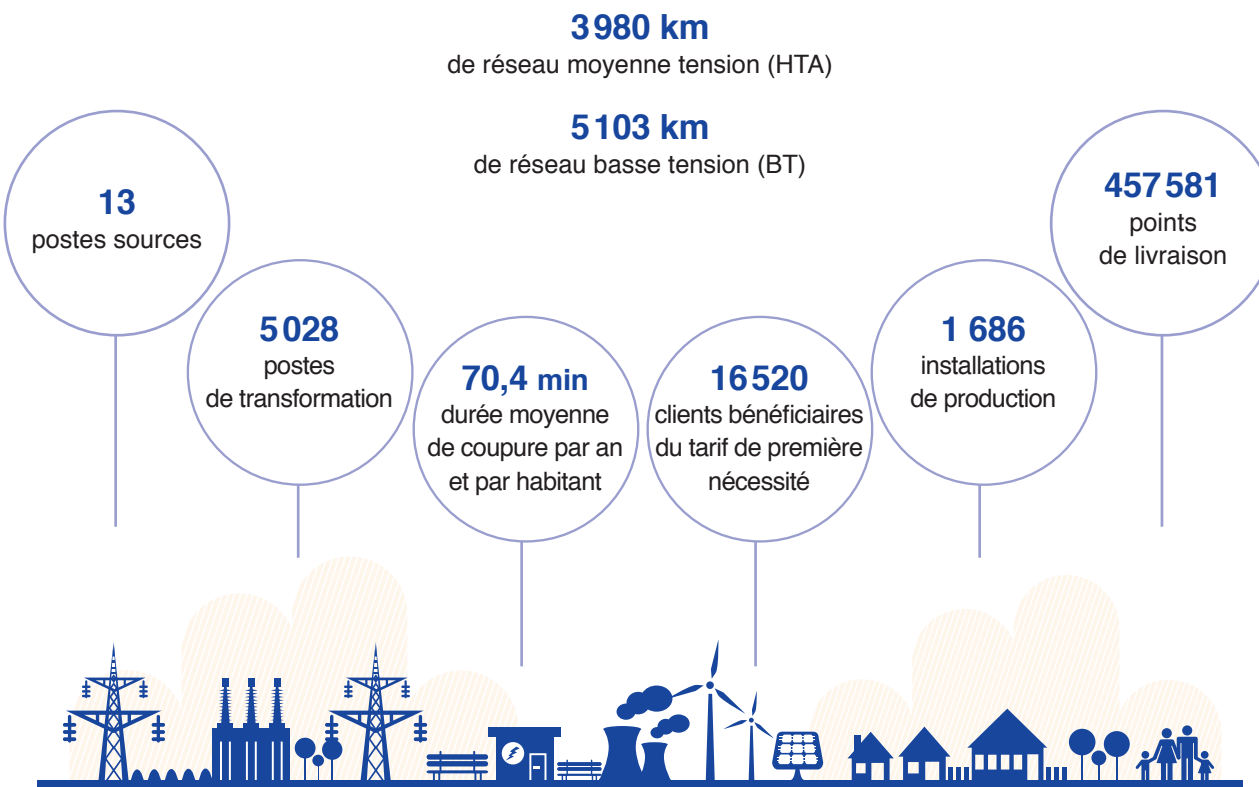
Le SEY a participé au 35^{ème} Congrès à Montpellier organisé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Ce congrès a réuni différents parlementaires, élus locaux et représentants d'entreprises. Pas moins de 42 conférences et débats ont pu se dérouler sur des sujets très divers comme : le prix de l'énergie, la communication électronique, les Smart Cities, les nuisances lumineuses, la propriété des infrastructures, ...





CONCESSION ÉLECTRICITÉ EN QUELQUES CHIFFRES

CHIFFRES CLÉS 2013 :



● Participation d'ERDF

Travaux d'amélioration esthétique des réseaux publics de distribution électrique.

Au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession, ERDF participe aux travaux d'effacement des réseaux électriques réalisés par les collectivités adhérentes du SEY par délégation de ce dernier au taux de 40% d'un montant de travaux pour l'essentiel des communes et dans des limites d'une enveloppe globale annuelle négociée avec ERDF.

Le SEY a délégué la maîtrise d'ouvrage de ces travaux aux communes adhérentes directement ou par l'intermédiaire d'un syndicat primaire ou dans 2 cas particuliers au syndicat primaire lui-même.

Cette enveloppe est révisée chaque année.

Un avenant n°19 au cahier des charges de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique du SEY a été signé le 19/03/2013 avec ERDF, afin de déterminer les modalités de financement par le concessionnaire, d'élaboration et de suivi du programme travaux 2013 réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités adhérentes du SEY.



ERDF a inclus des critères contribuant à l'amélioration de la qualité de fourniture (12 critères)

1	Réseau en contrainte (selon le dernier diagnostic)
2	Réseau PAC, alimentation site sécurisé
3	Réseau en provisoire suite contrainte
4	Réseau dépanné provisoirement, assurant la continuité électrique, et nécessitant un renouvellement complet à terme
5	Réseau avec historique incident
6	Réseau fragilisé, présence fiche problème (plus d'un poteau détérioré, plus d'un poteau béton effrité, matériels signalés défectueux)
7	Réseau faible section sans incident particulier
8	Réseau en zone d'élagage fréquent (identifié par exploitation)
9	Réseau en précontrainte, chute de tension entre 8 et 10%
10	Résorption des points noirs, réseaux visibles (ex : poste tour)
11	Réseau PRC bi canalisé de première génération vétuste
12	Réseau nu, sans incident particulier, autre que faible section



Ainsi pour tenir compte de la contribution aux finalités qualité ou sécurisation des opérations proposées par l'autorité concédante, le montant plafond du concessionnaire a été fixé à 972 000 €, pour les communes du SIDEYNE, le montant total du programme subventionné par le concessionnaire a été limité à 216 000 €. Pour les deux contributions, un abondement est possible en fonction de :

→ **+ 10%** si 50 à 70% du montant du programme répond aux critères définis en annexe, ce qui fixe le plafond de la contribution à 1 069 200 € (et de 237 600 € pour le SIDEYNE)

→ **+ 20%** si 71 à 90% du montant du programme répond aux critères définis en annexe, ce qui fixe le plafond de la contribution à 1 166 400 € (et de 259 200 € pour le SIDEYNE)

→ **+ 30%** si plus de 90% du montant du programme répond aux critères définis en annexe, ce qui fixe le plafond de la contribution à 1 263 600 € (et de 280 800 € pour le SIDEYNE).



Le
seY|78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES

reverse aux collectivités
adhérentes la partie
de la redevance R2
au prorata des travaux
qu'elles ont réalisés,
majorée de 30 %
par rapport à ce qu'elles
auraient perçue si elles
n'adhéraient pas au SEY.

● Redevance de concession R2

La redevance R2 est versée à l'autorité concédante par le concessionnaire au prorata des travaux d'investissement réalisés, par les collectivités adhérentes du SEY, sur le réseau de distribution publique d'électricité et sur le réseau d'éclairage public.

Sont éligibles à la redevance R2, les travaux neufs d'extension ou de renforcement des réseaux de distribution publique d'électricité et les travaux d'extension, de renforcement ou de renouvellement des installations d'éclairage public. Les travaux sur le réseau de distribution d'électricité sont éligibles à la redevance R2 après

déduction de la participation d'ERDF (40%) dans le cadre d'une opération d'enfouissement des réseaux électriques inscrite sur un programme du SEY, tandis que les travaux sur le réseau d'éclairage public sont éligibles en totalité.

La redevance R2 est versée chaque année N au vu des factures de travaux mandatées l'année N-2.

Au total, ERDF a considéré, au titre de la redevance R2 pour l'année 2013 et pour 87 communes, 2 038 816 € de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité et 6 031 847 € de travaux sur le réseau éclairage public.

● Suivi des dossiers d'intervention

Dans le cadre du contrôle de concession, le SEY en sa qualité d'autorité concédante assure un suivi des dossiers d'intervention. Ce suivi, lui permet d'avoir connaissance de la nature et du lieu des travaux effectués sur le territoire de sa concession.

Une nouvelle procédure a été mise en place par le décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011. Sa vocation est de simplifier les procédures applicables à l'établissement et l'exploitation des ouvrages des réseaux publics d'électricité. L'article 2 II du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 supprime les articles 49 et 50 du décret n°75 781 du 14 août 1975.

→Sont dispensés de toute procédure préalable à la réalisation :

Les travaux d'entretien, de réparation, de dépose et de remplacement, ainsi que les branchements BT (Basse Tension) et les travaux de reconstruction ou de renforcement provisoire réalisés en urgence.

→Sont soumis à déclaration préalable (article 2-II du décret n°2011-1697) :

Les travaux sur les ouvrages BT, les lignes de moins de 3 km, les travaux d'implantation d'ouvrages visant à modifier les niveaux de tension ou des organes de coupure des ouvrages de moins de 50 kv.

ERDF envoie aux interlocuteurs concernés par le projet de travaux (commune, communauté de communes, SEY ...) la déclaration préalable. Ils disposent de 21 jours à compter de la réception du dossier pour formuler leur opposition ou leurs observations. Sauf opposition, après le délai de 21 jours les travaux seront entrepris

En 2013, le SEY a assuré le suivi de 131 dossiers de travaux soumis à déclaration préalable sur 38 communes.



ÉVÉNEMENT MARQUANT

● Élaboration d'une règle de calcul pour la sélection des projets

En 2012, une règle de calcul a été définie pour permettre une sélection équitable et juste des projets. Elle a été appliquée à titre expérimentale pour le programme 2013. Elle est basée sur l'application de critères pondérés.

Cette méthode permet d'appliquer une note à chaque projet de façon rigoureuse et en toute

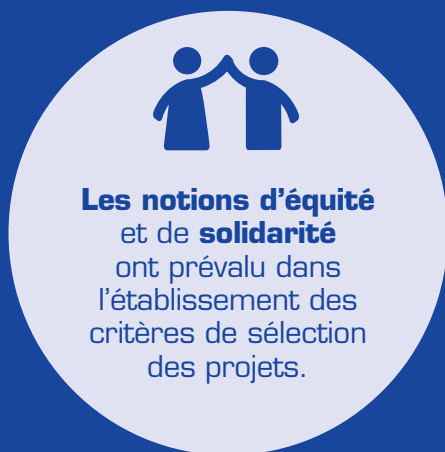
neutralité, elle reste cependant complexe et difficile à « interpréter », et génère des désaccords sur les coefficients de pondération (population) et parfois un résultat injuste.

Une simplification a été proposée visant à regrouper les critères en 6 groupes (au lieu de 12) et à valoriser le critère : « antériorité des travaux » tout

en conservant les notions d'équité et de solidarité qui ont prévalu dans l'établissement des critères de sélection des projets.

Un seul projet est inscrit par commune.

Cette méthode a été adoptée par le Bureau syndical du 26 septembre 2013 et a été appliquée à titre expérimentale pour l'année 2014.



Les notions d'équité et de solidarité ont prévalu dans l'établissement des critères de sélection des projets.

Formule permettant de hiérarchiser les projets :

$$R = 0,07A + 0,07B + 0,25C + 0,11D + 0,05E + 0,45F$$

6 critères	Critères regroupés	Valeur		Pondération
A	Population Nombre d'habitants de la commune	Pop < 2000 h	1	7%
		Pop > 2000h	1,5	
B	Esthétique À proximité d'un monument historique, travaux en façade à enfouir	Oui=2	Non =1	7%
C	Antériorité Historique des travaux d'enfouissement dans la ville Négociation de report de travaux par le SEY	Pas d'inscription depuis 2 ans ou Tx ajournés SEY	2	25%
		Pas d'inscription Année N-1 ou N-2	1	
		Inscription Année N-1 et N-2	0.5	
D	Contrainte / Urgence Projet associé à d'autres travaux d'enfouissement (autres que FT et EP), conjoint avec d'autres communes, travaux faisant partie de plusieurs tranches	Oui=2	Non =1	11%
E	Montant travaux Montants estimés des travaux	M > 50 000€	1	5%
		M < 50 000€	2	
F	Qualité Opération permettant une sécurisation, opération sur réseau fragilisé, opération permettant l'enfouissement de fil nu	Σ Qualité > 40%	2	45%
		Σ Qualité > 40% (fil nu)	1+% qualité	
		Σ Qualité = 0	0.5	

Le SEY contrôle la bonne application du cahier des charges de concession et vise à améliorer la qualité du service public d'électricité

● Contrôle de concession 2013

Le rapport de contrôle matérialise l'exercice du contrôle de concession sur une année. Le rapport 2013 (sur les données 2012) a été réalisé par un agent assermenté et présenté au Conseil syndical le 5 février 2014.

Ce contrôle se fait :

- Annuellement par l'analyse du compte rendu annuel d'activité du concessionnaire (CRAC)
- En continu, sur la base des informations de terrain (requêtes des communes) et des fichiers transmis par ERDF.

En 2013, 29 requêtes ont été faites à ERDF pour obtenir les données nécessaires au contrôle de concession, sous forme de mails, courriers et rappels téléphoniques. Certaines informations demeurent difficiles à obtenir, soit parce qu'elles n'existent pas au niveau local (état de l'inventaire des compteurs, plan de renouvellement du réseau par exemple) soit parce qu'elles ont un caractère d'informations sensibles ou commercialement sensibles (liste des producteurs d'ENR*)
**ENR : Énergies Renouvelables*

Ont notamment été analysés en 2013 par les services du SEY :

- Le patrimoine en concession (réseau HTA, BT, postes de transformation), l'état des inventaires ERDF du patrimoine, rapprochement des inventaires techniques et comptables ;
- La gestion des ouvrages singuliers (branchements, compteurs, ouvrages divers concédés)
- Les travaux réalisés sur la concession par ERDF, l'évolution des investissements.
- Le suivi de la qualité de l'électricité sur le terrain (suivi incidents, remontées des communes)

- Les principales données comptables et financières : estimation du chiffre d'affaires, répartition des charges et produits, identification des opérations susceptibles d'impacter le contrat de concession.
- Les comptes consolidés de EDF au plan national (ré-affectation des provisions et des résultats d'ERDF, dividendes, produits de trésorerie, impôt sur les sociétés)
- Communication de la FNCCR, des AODE d'Ile de France, rapport 2012 de la Cour des Comptes, informations en provenance du Conseil d'Etat et du Parlement.

Ont fait l'objet d'un apport externe :

- La qualité de la fourniture en électricité par zones géographiques communales. Ce point a fait l'objet d'une analyse spécifique par le cabinet LE CALOCH.
- L'estimation de l'impact financier et comptable des opérations comptables identifiées par le SEY (rapport de la société AEC du 1 mars 2013)
- L'estimation du patrimoine concédé.

L'analyse du CRAC et des fichiers transmis par ERDF a pu montrer au terme des différentes études réalisées par le SEY, l'opportunité de rester vigilant sur les points suivants :

- La transmission par ERDF des informations demandées par l'autorité concédante qui peut encore se fluidifier en continu au long de l'année.
- L'impact des décisions nationales du concessionnaire qui modifie l'économie du contrat de concession local : allongement des durées d'amortissement, indexation de la valeur du patrimoine...
- L'évolution des provisions pour renouvellement et la valeur du patrimoine prise en compte par ERDF impactant le ticket de sortie du contrat de concession.
- Le linéaire de réseau à renouveler afin de maintenir sa qualité.

Concernant ce dernier point, le SEY et ERDF ont engagé des discussions en 2013 pour établir un Schéma directeur d'investissements chiffré sur le réseau électrique, de nature à maintenir la qualité de l'électricité et d'assurer le développement équilibré du territoire.

Le SEY a également analysé différents schémas de planification énergétique (SRCAE, Schéma Eolien, Conférence loi NOME...) ayant des impacts sur le réseau électrique du territoire. Des besoins en financement importants ont été identifiés. L'attention d'ERDF a été attirée sur les puissances totales de production d'ENR raccordées et les puissances d'acheminement programmées dans le Schéma d'investissement. Ce point sera réglé par le futur Schéma Régional de Raccordement des ENR en cours d'élaboration.



Hardricourt

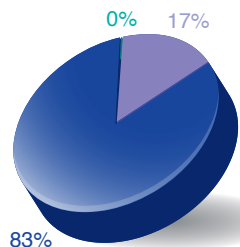
Baisse de tension en fin de ligne à Oinville sur Montcient

● Le réseau électrique de la concession, propriété des collectivités locales

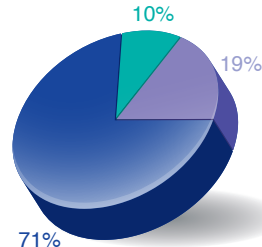
Au 31/12/2013 :

- 199 communes,
- 990 470 habitants
- 457 581 clients
- Durée moyenne de coupure/hbt/an : 70.4 min

Réseau HTa

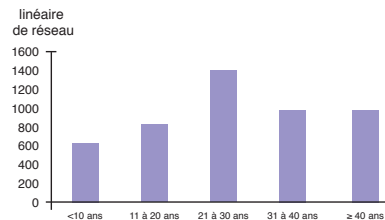


Réseau BT

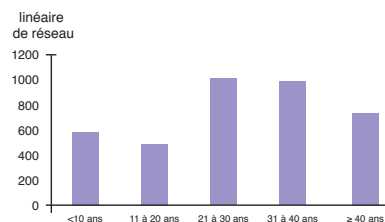


■ Souterrain ■ Torsadés ■ Aérien nus

Âge des ouvrages BT



Âge des ouvrages HTa



● Le SEY, médiateur entre ERDF et les usagers :

Les communes où les usagers font part des problèmes qu'ils rencontrent concernant le réseau électrique et la qualité de la fourniture au SEY.

Ces alertes sont transmises et suivies par le SEY ; elles font l'objet d'un traitement particulier par le concessionnaire. Les services du SEY interviennent jusqu'à la résolution du problème par des contrôles de terrain, réunions entre acteurs concernés, saisies de l'interlocuteur privilégié d'ERDF, de la Direction territoriale, voire du Préfet s'il y a lieu.

Les cas soumis par les communes suivantes ont bénéficié d'un appui du SEY en 2013 : Sartrouville, Vaux-sur-Seine (assistance pour faire intervenir l'assureur de la commune, renforcement du transformateur), Tessancourt sur Aubette, Adainville (réglage de tension), Méré, Herbeville, Orsonville (enfouissement d'une ligne HTa), Oinville sur Montcient.

Depuis le
1^{er} janvier 2012 le

sey|78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES

est bénéficiaire de droit
de la Taxe Communale
sur la Consommation Finale
d'Électricité (T.C.C.F.E.)
pour les communes
de 2 000 habitants et moins.

TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (T.C.C.F.E.)

Depuis le 1^{er} janvier 2012, en application de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi NOME) et de l'article L. 5212-24 du CGCT, le Syndicat d'énergie des Yvelines est bénéficiaire de droit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (T.C.C.F.E.) de l'ensemble des communes lui ayant transféré leur pouvoir concédant d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et dont la population totale est inférieure ou égale à 2 000 habitants (recensement INSEE au 01/01/2012).

L'Autorité Organisatrice de la Distribution d'électricité a la possibilité de délibérer tous les ans, et avant le 1^{er} octobre, pour actualiser le coefficient multiplicateur unique de la taxe applicable au 1^{er} janvier de l'année N+1. (Faute de délibération expresse, le coefficient de l'année antérieure reste applicable et ce, en application du principe qui prévoit que la délibération demeure applicable tant qu'elle n'est pas rapportée ou modifiée par une nouvelle décision - article L.2333-4 4^{ème} alinéa du CGCT).

Pour l'année 2013 exclusivement, le coefficient multiplicateur unique de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité a été fixé à 8 et le SEY a renoncé à être bénéficiaire de la taxe des communes. Il reverse aux communes concernées le montant de la taxe perçue. Le Comité syndical du 28 février 2013 a décidé de retenir 0,4% du montant de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité au titre des frais de contrôle exercé par le SEY.

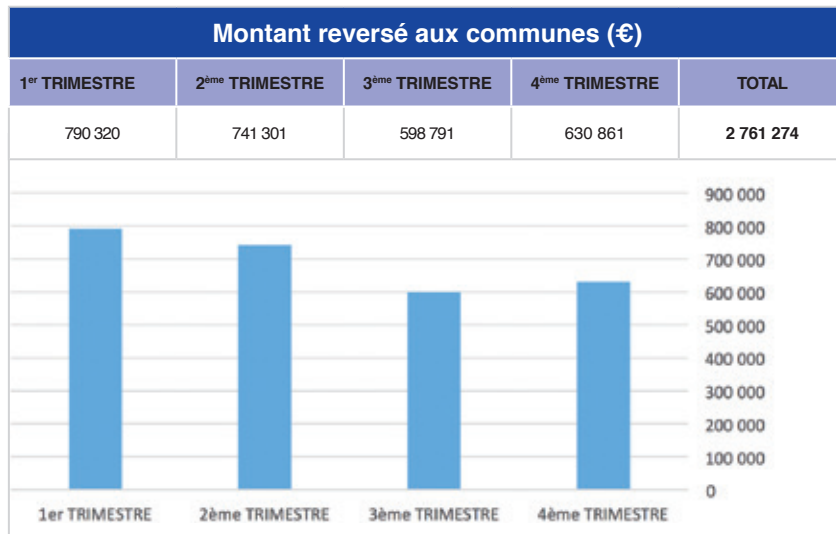


T.C.C.F.E. EN QUELQUES CHIFFRES

● Versements annuels 2013 (en euros)

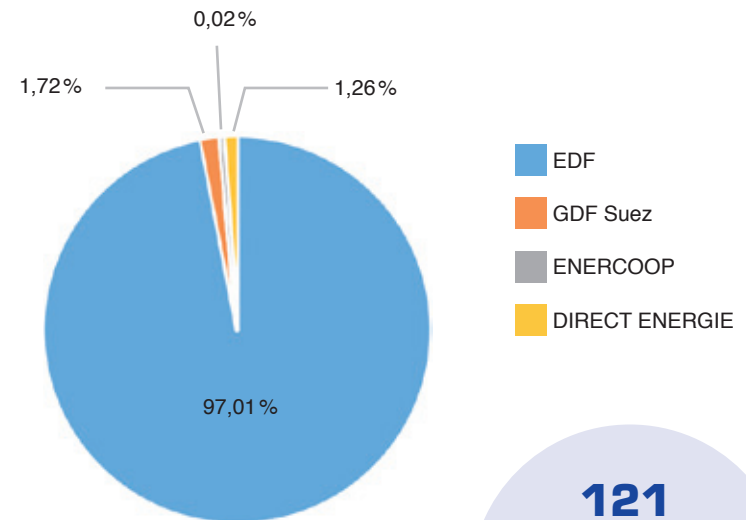
Année Complète						
Fournisseur	EDF	GDF	DIRECT ENERGIE	ENERCOOP	ENERGEM 4 ^{ème} trim.	Total
Montant versé au SEY	2 684 990	50 265	36 543	561	4	2 772 362
Montant reversé aux communes	2 674 250	50 064	36 397	559	4	2 761 274

Frais de gestion SEY en 2013 : 0,4%



● Consommation annuelle

Consommations en Kwh					
Fournisseur	EDF	GDF SUEZ	ENERCOOP	DIRECT ENERGIE	TOTAL
Total 2013	474 469 420	8 412 171	74 632	6 152 214	489 108 437
Part fournisseur	97,01%	1,72%	0,02%	1,26%	



121
COMMUNES
de 2 000 habitants
et moins **perçoivent**
la T.C.C.F.E.
via le **SEY**



A noter : Le 4^{ème} trimestre 2013 à fait l'objet d'un mandatement en 2014.



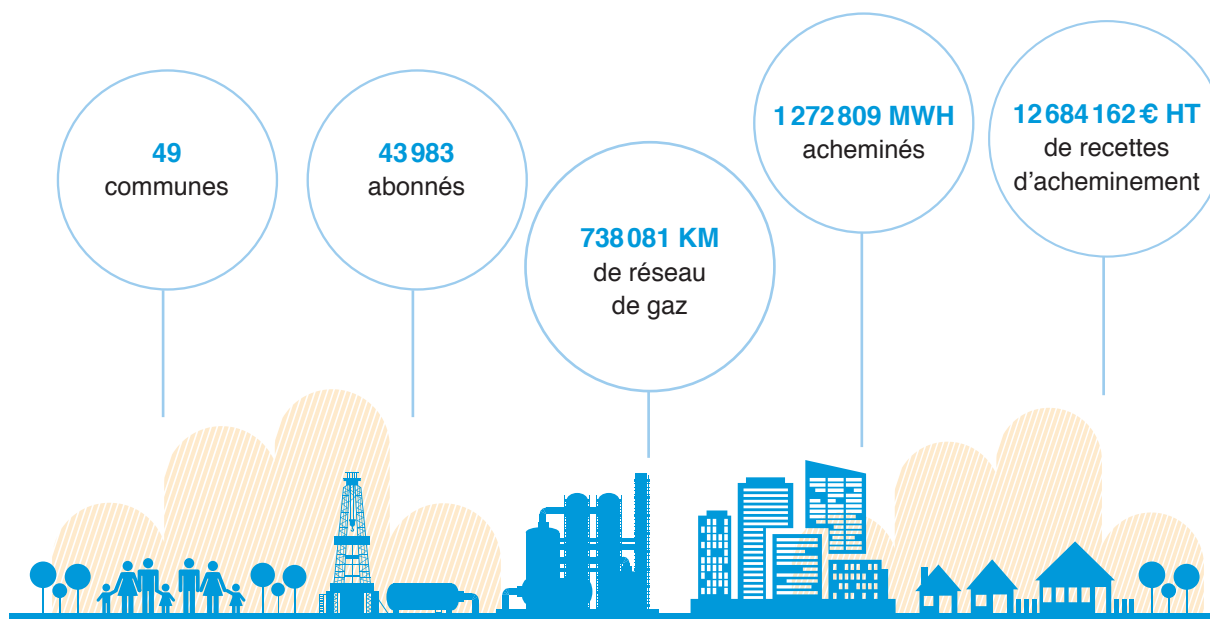
CONCESSION GAZ EN QUELQUES CHIFFRES

CHIFFRES CLÉS 2013 :

49 communes adhèrent à la compétence relative à la distribution publique de gaz.

Nouveauté 2013 : 4 nouvelles communes ont adhéré : Beynes, Gargenville, Guitrancourt et Marcq.

Cette concession représente :



Nota : le comité syndical du 2 décembre 2013 a approuvé l'adhésion de la commune des Mureaux pour une adhésion effective (signature de l'avenant au contrat de concession) en janvier 2014.

● La desserte en gaz

La distribution publique de gaz naturel sur le territoire de la concession est confiée à GrDF. Jusqu'alors, 49 communes des Yvelines avaient délégué leur pouvoir concédant gaz au SEY tout en conservant, chacune, leur contrat de concession respectif.

Afin d'optimiser la gestion, le SEY a négocié un nouveau contrat syndical unique sur le « modèle FNCCR 2010 » (Fédération Nationale Des Collectivités Concédantes Et Régies), les annexes correspondent à la personnalisation du contrat à notre concession.

Ce contrat acte 3 particularités, suite à une longue négociation (de près de 18 mois) et d'une étroite collaboration entre le SEY et GrDF :

- La programmation et la coordination des travaux : un axe qui vise une communication et collaboration renforcées entre l'autorité concédante et le concessionnaire sur la programmation et le déroulement des travaux de voiries et de réseaux.
- L'information du concédant suite à un éventuel incident lié au gaz naturel : une collaboration renforcée en cas de crise et donc au service des abonnés.
- La promotion des informations sur les solutions gaz/énergies renouvelables

Autre bénéfice non négligeable pour l'autorité concédante : grâce à ce nouveau contrat, elle bénéficiera d'un Compte-Rendu Annuel de Concession (CRAC) consolidé et plus détaillé, lui donnant notamment accès : aux plans numérisés des réseaux de distribution gaz des communes adhérentes, aux informations chiffrées sur l'éva-

luation de la qualité du service public, ainsi qu'au suivi de la performance du concessionnaire sur son périmètre.

Ce contrat est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2013 pour une durée de 30 ans.



Signature officielle du contrat syndical Salon des Maires et des Collectivités Locales 2013

● Convention de mise à disposition des données numériques des ouvrages gaz avec GrDF

Une convention bipartite a été adoptée par le Comité syndical du 20 juin 2013. Elle a pour but la mise à disposition des données numériques géoréférencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages gaziers, objet de la concession de distribution publique de gaz. Elle définit les modalités techniques et financières de la communication des données numérisées des réseaux publics de gaz entre GrDF et le SEY concernant le territoire. La mise à disposition annuelle des données est gratuite.

● Contrôle de concession gaz réalisé par le SEY

Dans un marché en pleine mutation, dans un contexte économique et budgétaire contraint, le contrôle territorial doit prendre toute sa mesure et assurer le maintien d'un service public régulé dans les meilleures conditions de performance et d'équité.

Ce rapport a pour objectif de présenter les points clés de la concession en 2011 et de matérialiser le contrôle de concession du service public de distribution du gaz. Il permet de faire un point sur l'état du patrimoine de la concession : les réseaux de distribution publique de gaz et de rendre compte aux adhérents du SEY de la mission de contrôle exercée sur le concessionnaire, ce qui est la base de son activité.

Ce contrôle concerne l'activité 2011, il a débuté en juillet 2012, la réception de l'ensemble des données du concessionnaire n'étant parvenu qu'à l'automne 2012, un échange constructif avec ce dernier n'a pu avoir lieu qu'en janvier 2013. Un délai de traitement et d'analyse supplémentaire a été nécessaire et c'est la raison pour laquelle la publication de ce rapport a été aussi tardive.

Ce rapport est le premier contrôle sur l'ensemble de la concession, l'absence d'antériorité nuit à l'approfondissement des constats, cependant il constitue une première base de référence pour les contrôles à venir. Il a été présenté lors du Comité syndical du 20/06/2013, il a aidé à l'adaptation des annexes lors de l'élaboration du nouveau contrat syndical.



Faits marquants de l'année :

2013

→ Nouveau contrat de concession syndical depuis le 1^{er} décembre 2013

→ Convention de mise à disposition des données numériques des ouvrages gaz

→ Contrôle de la concession (lancé en 2012)

→ Organisation d'un petit déjeuner pour les adhérents gaz

Thèmes abordés :

- La Sécurité et la prévention
- Présentation du contrat de concession avec GrDF
- Compteur intelligent GAZPAR
- Echanges avec le concessionnaire

Synthèse :

L'âge moyen s'établit à 24,4 ans. Le linéaire plus que trentenaire représente 31,9% de la longueur totale développée. Parmi ces réseaux, 4,3% (soit 26 km) auraient plus de 45 ans d'âge (durée de vie 'utile' des canalisations). C'est un réseau vieillissant qu'il faut surveiller. Il n'existe plus de canalisations et matériaux à risque connus sur la concession.

L'inventaire technique des canalisations est globalement bien connu. Par contre, les ouvrages de raccordement des usagers aux canalisations de distribution ne restent, fin 2011, que partiellement inventoriés techniquement. Cet état de fait est constaté sur le plan national.

Un allongement des durées de vie des canalisations a été réalisé par GrDF en 2010 sur le plan

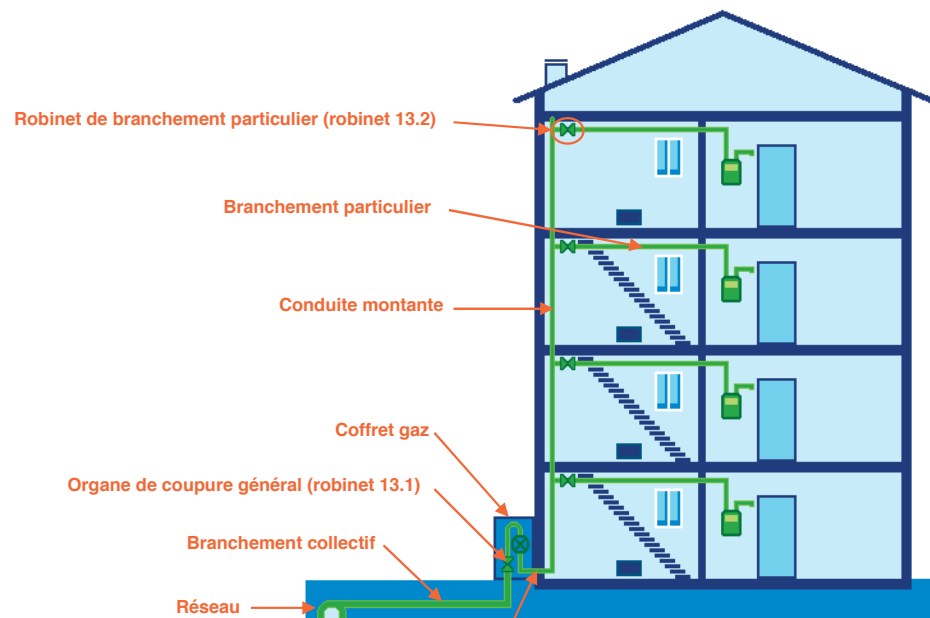
national, ce qui joue sur les modalités de constitution de provision pour renouvellement. Ceci a un impact sur le volume des réseaux renouvelables.

Il n'est pas possible de connaître l'origine des financements. Cette carence majeure empêche la collectivité d'appréhender objectivement la validité du compte "droits du concédant" qui intervient à la fin du contrat de concession.

L'absence d'antériorité ne permet pas d'évaluer mieux l'état de la concession et l'effort du concessionnaire concernant les travaux réalisés, les incidents, les aléas d'exploitation, ...

Il est à noter que 95% des collectivités locales de l'Île de France interrogées sont satisfaites de GrDF.

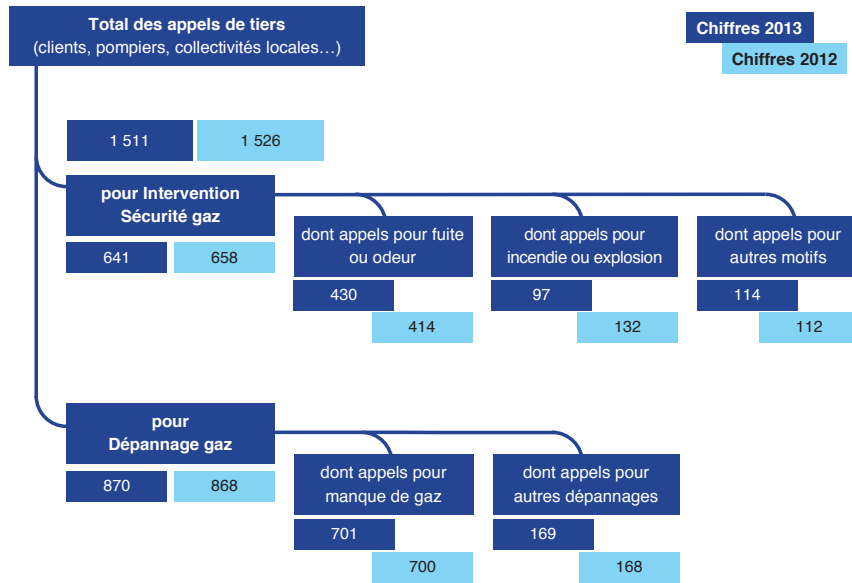
● Les principaux ouvrages de la distribution



● Les appels de Tiers (abonnés, pompiers, collectivités locales, ...) sur la concession 2013

Les appels de tiers reçus en 2013 par l'Urgence Sécurité Gaz et concernant le territoire de votre concession sont classés de la manière suivante :

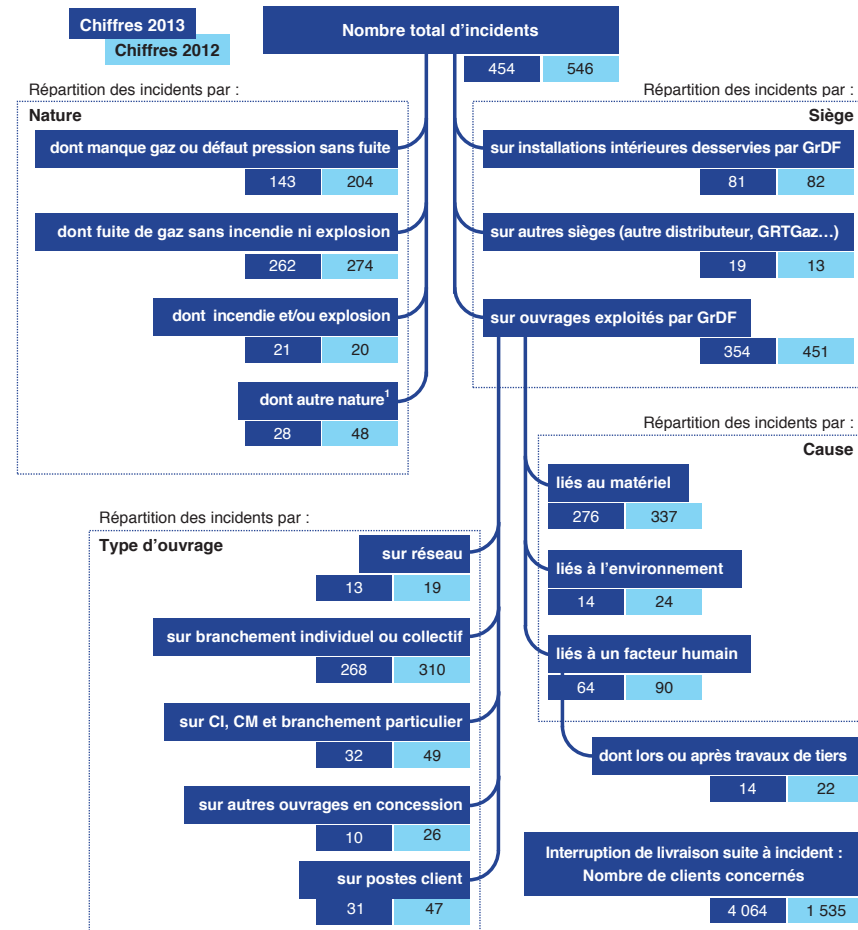
- Les Interventions de Sécurité gaz : pour les fuites ou odeurs de gaz, les incendies ou explosions et autres motifs de sécurité,
- Les Dépannages gaz : pour les manques de gaz et autres dépannages.



Ce nombre d'appels est quasiment identique par rapport à 2012.

● Les incidents sur la concession 2013

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de la concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.



Il est à noter que le nombre total d'incidents en 2013 est en baisse par rapport à 2012 (baisse de 20%) lié essentiellement à la baisse des incidents due au manque de gaz ou défaut de pression (baisse de 50%).



MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE

Dans un contexte de hausse régulière du coût de l'énergie, les collectivités étudient les moyens d'optimiser les consommations énergétiques de leurs équipements et services, autrement dit, le rapport entre le résultat fourni (kilomètres parcourus avec un plein de carburant par exemple), le service rendu (confort thermique, par exemple) et l'énergie consommée.

Conscient de ces enjeux forts pour les collectivités, le SEY a mis en place plusieurs actions pour soutenir les collectivités adhérentes dans leur démarche d'efficacité énergétique.

**Dépenses
énergétique des
collectivités :
49€ par an
et par habitant**

*Source : enquête Ademe 2014
« Energie et patrimoine communal »*

REGROUPEMENT DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE

Un diagnostic convergent sur les besoins à couvrir en maîtrise de la demande en énergie (MDE) et ceux exprimés par les élus du SEY a montré que le dispositif des CEE avait du mal à se développer dans les communes : manque d'information et/ou de personnel, dossier administrativement lourd, méconnaissance des spécifications techniques d'éligibilité, peu de visibilité sur les gains financiers... Le seuil de 20 GWh et l'ancienneté des travaux qui ne doit pas dépasser un an ont également été identifiés comme autant de freins au développement de ce système de financement des opérations de rénovation énergétiques.

Ainsi, le SEY a lancé à l'automne 2013 un service de regroupement des Certificats d'Economies d'Énergie permettant aux communes de valoriser leurs droits à CEE.

En confiant au SEY le montage de leur dossier, elles peuvent obtenir un financement différé après le dépôt de leur dossier au Pôle national des CEE par le SEY.

LES CEE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les certificats d'économies d'énergie sont des attestations d'économies d'énergie délivrées par l'Etat, revendables sur le marché aux « obligés ». Les certificats sont attribués aux collectivités et bailleurs sociaux pour les opérations de rénovation énergétique du bâtiment (isolations, chaudières, double-vitrages...), du transport et de l'éclairage public.

Les obligés sont les fournisseurs d'énergie (EDF, GDF Suez, Total...) à qui l'Etat fixe un objectif individuel d'économies d'énergie. A défaut une pénalité de 2cts / kWh non atteint leur est appliquée.

GROUPEMENT DE COMMANDES AUDITS ENERGETIQUES

Le SEY, attentif aux besoins des communes a lancé un groupement de commandes d'études énergétiques en 2013.

Afin d'assister les communes maîtres d'ouvrage dans le domaine de l'énergie, le SEY s'est associé avec le SIPPAREC en adhérant à un groupement de commandes coordonné par ce syndicat de la région parisienne pour le compte de nos communes pour leur permettre de bénéficier d'une boîte à outils de prestations prédéfinies et négociées à l'échelle de la grande couronne parisienne.

41 missions de conseil sont ainsi mises à disposition selon un bordereau des prix établi dans le cadre d'un marché passé par le coordonnateur du groupement. Les communes peuvent solliciter

un devis, et doivent passer une convention avec le SEY pour bénéficier des prestations qu'elles souhaitent utiliser, à savoir :

- Etude du patrimoine (diagnostics de performance énergétique, audits, Schéma directeur Energie...)
- Opérations de construction et de réhabilitation (maîtrise d'œuvre Energie, Etudes de faisabilité d'approvisionnement en énergie, simulations thermiques, ...)
- Mise en place d'un contrat de performance énergétique (études de faisabilité, évaluation, mise en œuvre, suivi...)
- Réalisation de tests de performance (test de fumée, thermographies,...)
- Réalisation d'études sur les énergies renouvelables (solaire, pompes à chaleur, ...)

- Exploitation et maintenance des installations de chauffage
- Mise en place, suivi d'une architecture de Gestion Technique Décentralisée
- Définition d'une stratégie Energie-climat.

Une des prestations : "étude de la qualité de l'air intérieur" rencontre l'intérêt des communes en raison de l'obligation faite aux communes de réaliser des études sur les polluants présents (formaldéhyde, benzène, CO2...) dans les écoles maternelles et les crèches avant le 1^{er} janvier 2015 (article R221-37 du code de l'Environnement).

En 2014, le groupement de commandes d'assistance à maître d'ouvrage (études) sera étendu au domaine de l'éclairage public.

CONSEIL ET ASSISTANCE AU MONTAGE DE DOSSIERS DE SUBVENTION

La présence d'un pôle d'ingénierie dans les services du SEY permet d'accompagner ponctuellement les communes dans leur gestion des problématiques énergétiques.

Réunions d'informations, entretiens sur sites, lettres du SEY sont l'occasion de faire connaître le savoir-faire du SEY et de mettre en œuvre une assistance technique ou d'orienter les communes vers des outils de financement adaptés.


A titre d'exemple, en 2013, un dossier de demande de subvention a été monté pour le compte de la commune de Saint-Rémy l'Honoré :

- Inventaire du parc existant
- Bilan de la consommation d'énergie


- Descriptif technique
- Estimation financière de l'opération.

Le dossier a été déposé auprès du Parc Naturel Régional de Chevreuse et a obtenu l'attribution d'une aide de 5 000 euros pour la rénovation de lanternes et l'installation de variateurs de puissance.

Le SEY a testé la compétence potentielle en éclairage public sur la commune d'Adainville par la réalisation d'un diagnostic pilote sur le parc de son éclairage public grâce à l'aide active de la société SPIE que nous remercions.



Des articles dans la lettre du SEY, des plaquettes envoyées aux communes ont permis d'informer les adhérents de la création de ces nouveaux services.





SITUATION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE FIN 2013

Les ressources du SEY sont exclusivement composées des participations et redevances versées par les concessionnaires (ERDF, GrDF). Aucune contribution n'est demandée aux communes adhérentes au SEY

Le budget 2013 a été voté en équilibre en dépenses et en recettes ci-contre :

	DÉPENSES / RECETTES
Fonctionnement 2013	9 471 999 €
Investissement 2013	124 000 €
TOTAL	9 595 999 €

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2013, voté le 13 mars 2014, sont les suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS 2012 EXCÉDENT
Fonctionnement 2013	6 262 859.62 €	8 081 119.78 €	1 818 260.16 €
Investissement 2013	14 851.76 €	122 113.60 €	107 261.84 €
Résultats global 2013	6 277 711.38 €	8 203 233.38 €	1 925 522.00 €

À noter que sur l'excédent de fonctionnement au 31/12/2013 de 1 818 260.16 €, ont été comptabilisées les écritures comptables suivantes concernant le contentieux avec ERDF :

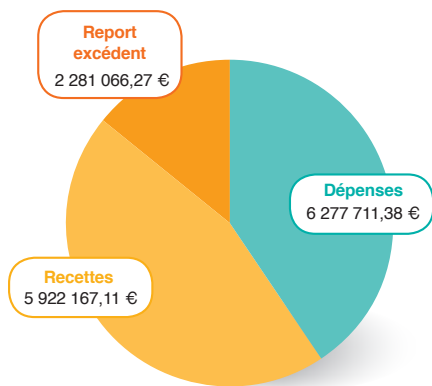
En recettes, les titres suivants pour un total de 721 323.95 € :

- **en 2009** : 185 338.87 € correspondant au titre de recettes émis en 2009 relatif à la participation complémentaire due par ERDF au titre de la « R1 » et « R2 » de l'année 2009, titre qui fait l'objet d'un contentieux au Tribunal Administratif ;
- **en 2011** : 252 860.84 € correspondant au titre de recettes émis début 2011 relatif à la participation complémentaire due par ERDF au titre de la « R1 » et « R2 » de l'année 2010 ;
- **en 2012** : 283 124.24 € correspondant au titre de recettes émis en 2012 relatif à la participation complémentaire due par ERDF au titre de la « R1 » et « R2 » de l'année 2011.

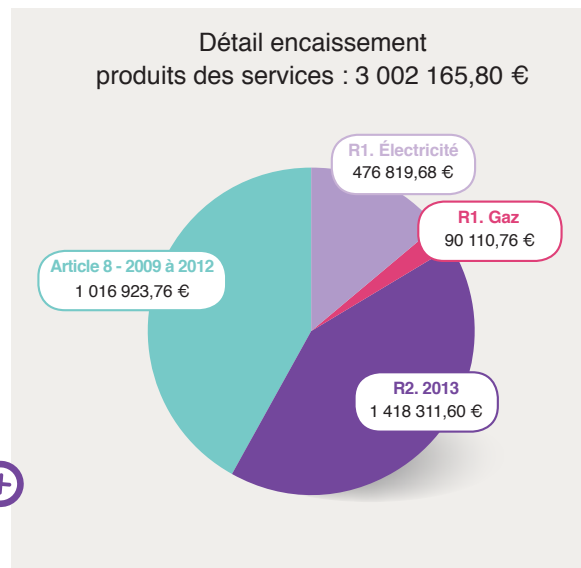
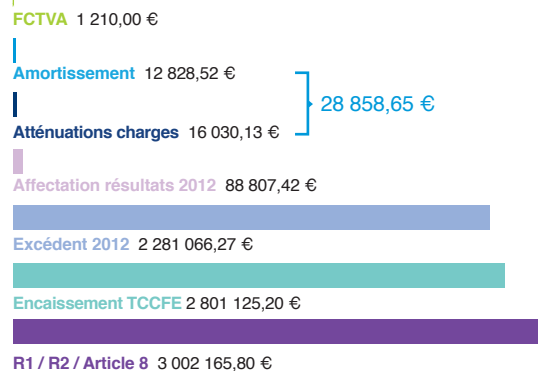
En dépenses, les mandats suivants pour un montant de 721 323.95 € :

- **en 2012** : 438 199.71 € correspondant à une dotation aux provisions (en cas d'annulation des titres relatifs aux compléments R1 et R2 des années 2009 et 2010 selon l'aboutissement du contentieux avec ERDF) ;
- **en 2013** : 283 124.24 € correspondant à une dotation aux provisions (en cas d'annulation des titres relatifs aux compléments R1 et R2 de l'année 2011 selon l'aboutissement du contentieux avec ERDF).

COMPTE ADMINISTRATIF 2013



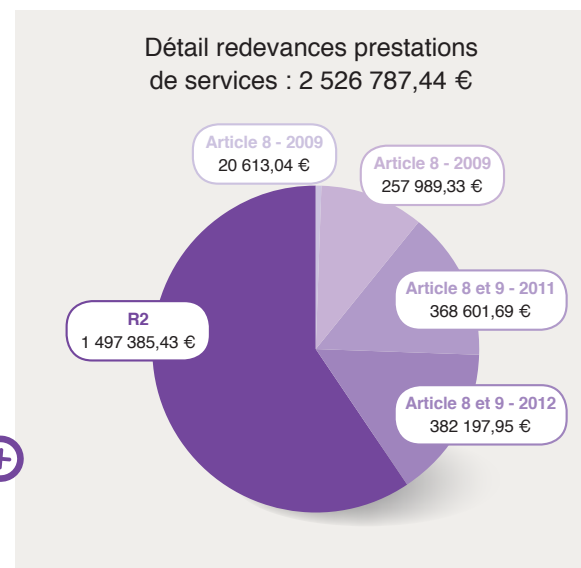
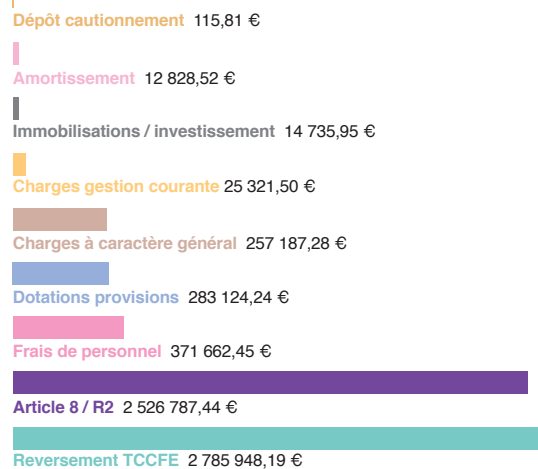
Recettes 2013 : 8 203 233,38 €



Les effectifs budgétaires du SEY au 31 décembre 2013 étaient de :

- 1 ingénieur principal, Directrice des Services,
- 1 ingénieur en chef de classe normale,
- 1 ingénieur principal,
- 1 attaché principal,
- 1 attaché contractuel,
- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- 1 adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Dépenses 2013 : 6 277 711,38 €



A savoir...

Le Comité syndical s'est réuni
4 fois en 2013 (+ 4 reports liés
à l'absence de quorum).

Dates : 19 février, 28 février, 28 mars,
4 avril, 13 juin, 20 juin,
21 novembre, 3 décembre.

Le Bureau syndical s'est réuni 5 fois.

Dates : 23 janvier, 18 avril,
26 septembre, 13 novembre,
11 décembre.

 **Délégués titulaires électricité :**
73 membres

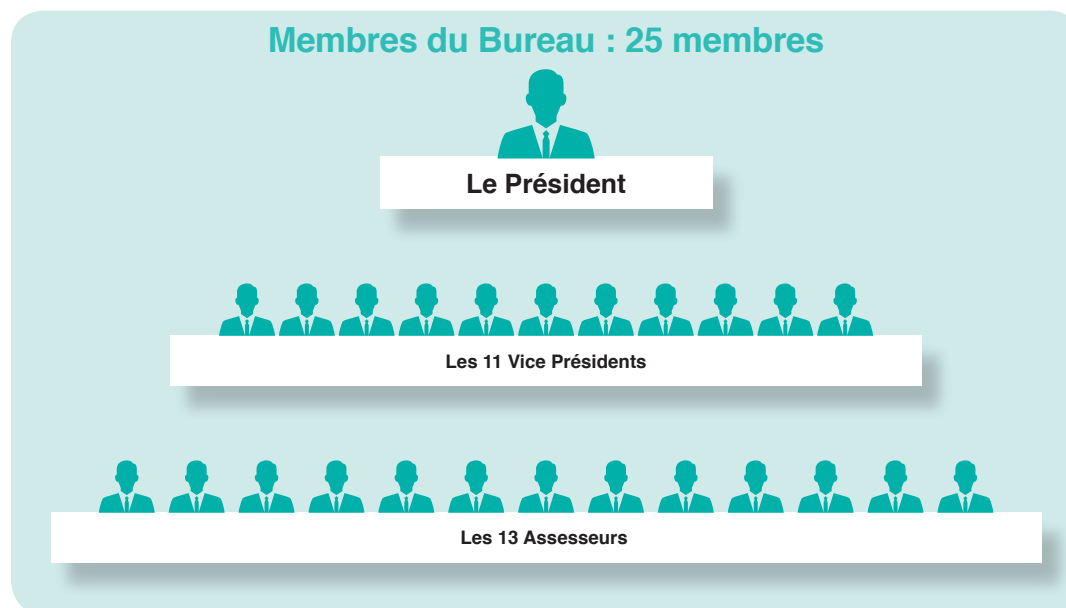
 **Délégués suppléants électricité :**
72 membres

 **Délégués titulaires gaz :**
51 membres

 **Délégués suppléants gaz :**
47 membres

199 communes = 990 470 habitants
(dont 49 communes adhérentes au gaz)

● Fonctionnement du SEY - les assemblées



Membres du Comité syndical

Communes individuelles	Syndicats intercommunaux							CAPY	CCPFY
	SIVOM Montfort	SIVAMASA	SIDEYNE	SIERTECC	SIRE	SIEMA			
36 35	1 0	11 11	11 11	10 11	1 1	1 1	1 1	1 1	
29 communes 248 585 h	13 communes 16 559 h	85 communes 227 627 h	13 communes 206 993 h	14 communes 228 011 h	7 communes 18 253 h	9 communes 11 128 h	8 communes 7 252 h	21 communes 26 062 h	
14 13	3 3	27 24	3 3	1 1	1 1	2 2			

ANNEXES

LISTE DES EPCI ET DES COMMUNES ADHERENTES AU SEY AU 31 DECEMBRE 2013 (DONT 121 COMMUNES DE 2 000 HABITANTS ET MOINS)

Communes individuelles (29 communes – 248 585 habitants dont 9 communes de 2 000 habitants et moins)

Achères, **Adainville**, Bailly, Beynes, Buc, **Château-fort**, **Chavenay**, Les Clayes-sous-Bois, Coignières, **Condé-sur-Vesgre**, Feucherolles, Gambais, Gargenville, **Grandchamp**, Jouars-Pontchartrain, **La Hauteville**, **Le Tartre-Gaudran**, Limay, Maurepas, Noisy-le-Roi, Plaisir, Poissy, Rambouillet, Saint-Nom-la-Bretèche, **Thiverval-Grignon**, **Tous-sus-le Noble**, Vaux-sur-Seine, Villepreux, Villiers-Saint-Frédéric.

SIVAMASA - Syndicat Intercommunal d'Electricité des Vallées de la Vaucouleurs de la Mauldre et de la Seine Aval (85 communes – 227 627 habitants dont 63 communes de 2 000 habitants et moins)

Andelu, Aubergenville, **Auffreville-Brasseuil**, **Aulnay-sur-Mauldre**, **Bazemont**, **Bennecourt**, **Blaru**, **Boinville-en-Mantois**, **Boinvilliers**, **Boissy-Mauvoisin**, Bonnières-sur-Seine, Bouafle, **Breuil-Bois-Robert**, **Bréval**, **Brueil-en-Vexin**, Buchelay, **Chapet**, **Chaufour-les-Bonnières**, **Courgent**, **Cravent**, **Dammartin-en-Serve**, **Drocourt**, Ecquevilly, Epône, **Evécquemont**, **Favrieux**, **Flacourt**, Flins-sur-Seine, Follainville-Dennemont, Fontenay-Mauvoisin, Fontenay-Saint-Père, Freneuse, **Gaillon-sur-Montcient**, **Gommecourt**, **Goussonville**, Guernes, Guerville, **Guitrancourt**, Hardricourt, **Hargeville**, **Herbeville**, Issou, **Jambville**, **Jeufosse**, **Jouy-Mauvoisin**, **Jumeauville**, Juziers, **La Falaise**, **La Villeneuve-en-Chevrie**, **Le Tertre-Saint-Denis**, Les Mureaux, **Limetz-Villez**, Lom-

moye, **Longnes**, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, **Mareil-sur-Mauldre**, Maule, **Ménerville**, **Méricourt**, Meulan, Mézières-sur-Seine, **Mézy-sur-Seine**, **Moisson**, **Mondreville**, **Montainville**, **Montchauvet**, **Mousseaux-sur-Seine**, **Mulcent**, **Neauphlette**, **Nézel**, **Oinville-sur-Montcient**, **Perdreauville**, Porcheville, **Port-Villez**, **Rolleboise**, **Rosay**, Rosny-sur-Seine, **Sailly**, **Saint-Illiers-la-Ville**, **Saint-Illiers-le-Bois**, **Saint-Martin-la-Garenne**, Septeuil, **Tessancourt-sur-Aubette**.

SIDEYNE - Syndicat Intercommunal d'Electricité des Yvelines Nord-Est (13 communes – 206 993 habitants)

Bougival, Chambourcy, Fourqueux, Houilles, Le Mesnil-le-Roi, Le Pecq, Le Port- Marly, L'Etang-la-Ville, Louveciennes, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Saint-Germain-en-Laye, Sartrouville.

SIERTECC - Syndicat Intercommunal d'Enfouissement des Réseaux Télécommunications et Electricité de la Région de Conflans et Cergy (14 communes – 228 011 habitants dont 1 commune de 2 000 habitants et moins)

Andrézy, Carrières-Sous-Poissy, Cergy-Pontoise, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Eragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Maurecourt, **Medan**, Neuville-sur-Oise, Triel-sur-Seine, Vauréal, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet.

CAPY - Contrée d'Ablis - Portes d'Yvelines (8 communes – 7 252 habitants dont 7 communes de 2 000 habitants et moins)

Ablis, **Allainville**, **Boinville-le-Gaillard**, **Orsonville**, **Paray-Douaville**, **Prunay-en-Yvelines**, **Saint-Martin-de-Bréthencourt**, **Sainte-Mesme**.

CCPFY - Communauté de Communes Plaine et Forêts d'Yvelines (21 communes – 26 062 habitants dont 19 communes de 2 000 habitants et moins)

Bonnelles, Bullion, **Clairefontaine-en-Yvelines**, **Emancé**, **Gambaiseuil**, **Gazeran**, **Hermeray**, **La Boissière-Ecole**, **La Celle-les-Bordes**, **Longvilliers**, **Mittainville**, **Orcemont**, **Orphin**, **Poigny-la-Forêt**, **Ponthévrard**, **Raizeux**, **Rochefort-en-Yvelines**, Saint-Arnoult-en-Yvelines, **Saint-Hilarion**, **Sonchamp**, **Vieille-Eglise-en Yvelines**.

SIEMA - Syndicat Intercommunal d'Electricification de Montfort l'Amaury (9 communes – 11 128 habitants dont 8 communes de 2 000 habitants et moins)

Autouillet, **Galluis**, **Grosrouvre**, **Les Mesnuls**, **Mareil-le-Guyon**, **Méré**, **Montfort-l'Amaury**, **Saint-Germain-de-la-Grange**, **Vicq**.

SIRE - Syndicat d'Intégration des Réseaux dans l'Environnement de la Région de Villennes (7 communes – 18 253 habitants dont 4 communes de 2 000 habitants et moins)

Aigremont, **Cresprières**, **Davron**, **Les Alluets-le-Roi**, **Morainvilliers**, **Orgeval**, **Villennes-sur-Seine**.

SIVOM de la région de Montfort-l'Amaury (13 communes – 16 559 habitants dont 10 communes de 2 000 habitants et moins)

Auteuil-le-Roi, **Boissy-sans-Avoir**, **Garancières**, **Goupillières**, **La Queue-lez-Yvelines**, **Le Tremblay-sur-Mauldre**, **Marcq**, **Neauphle-le-Château**, **Neauphle-le-Vieux**, **Saint-Rémy-l'Honoré**, **Saulx-Marchais**, **Thoiry**, **Villiers-le-Mahieu**.

COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL DU SEY EN 2013

Président
Marc EMONET

Premier vice-président
Alain GOURNAC

Deuxième vice-président
Roselle CROS

Autres vice-présidents :

Jacques BREJAUD, Georges DUTRUC-ROSSET,
Roland GROS, Léon JANUS, Pierre LEPINEUX,
Monique POCCARD CHAPUIS, Claude CHAUVIN,
Gérard DORIMINI, Jean EVEILLARD.

Asseseurs :

Jean BEALU, Robert BELLEMIN,
Pierre COMBLE, François CORNEZ,
Claude DUTRU, Marc GAUDY,
Farid HATIK, Elisabeth LAYE,
Alain LOPPINET, Pierre MATHEVET,
Pierre-Marie MICHEL, Jean-Louis PYEE,
Laurent RICHARD.

Comité syndical au 31/12/2013 - Compétence Électricité et Gaz

COMMUNES	ÉLECTRICITÉ		GAZ	
	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
ACHERES	Pascal RIGAUD	François BOUDIER	Pascal RIGAUD	François BOUDIER
ADAINVILLE	François-Frédéric OZOG	Marc CICERO		
ANDRESY			Denis FAIST	Jean-Claude ANNE
AUBERGENVILLE			France LECCIA	Dominique BELHOMME
AUFFREVILLE-BRASSEUIL			Claude MATHIEU	Daniel JAME
AULNAY-SUR-MAULDRE			Stéphane CLAUTEAUX	Christophe LAVAINE
BAILLY	Alain LOPPINET	Philippe MICHAUX	Alain LOPPINET	Philippe MICHAUX
BENNECOURT			Alain GRUYER	Christian MARAUX
BEYNES	Alain BRICAULT	Pierre COMBLE	Alain BRICAULT	
BREVAL			Michel ABRAHAM	Gilles VATTAN
BUC	Georges DUTRUC-ROSSET	Jean-Christophe HILAIRE		
CHAPET			Rosine THIAULT	Daniel MOLINA
CHATEAUFORT	Bernard LERISSON	Dominique DUMOULIN	Bernard LERISSON	Dominique DUMOULIN
CHAVENAY	Jean-Claude ENJALRAN	Philippe NIVARD		
COIGNIERES	Jean DARTIGEAS	Alain OGER		
CONDÉ-SUR-VEGREGRE	Alain FERRAND	Olivier DAPPE		
COURGENT			Joël ALLANIC	Jean-Charles DUPRE
DAMMARTIN-EN-SERVE			Jean-Pierre PYEE	Michel MONGREVILLE
EPONE			Elisabeth LAYE	Alain GUIRAUDOU
FEUCHEROLLES	Lars-Peter SJÖSTRÖM	Isabelle GARDE	Lars-Peter SJÖSTRÖM	Isabelle GARDE
FLINS-SUR-SEINE			David GUYOT	Pascale LE FOLL
FRENEUSE			Alain CLERGEOT	Patrick WINIESKI
GAMBAIS	REY Dominique	François LECOQ		

COMMUNES	ÉLECTRICITÉ		GAZ	
	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
GAMBAISEUIL	C. LETANG-GOBARD	Claude CAZANEUVE		
GARGENVILLE	Gilbert GODDE	Romain MOSCETTI	Gilbert GODDE	Romain MOSCETTI
GOMMECOURT			Christian CUFFAUX	Roselyne BOCQUIAULT
GRANDCHAMP	Bernard FOURNIER	Thomas GERAUDIE		
GUERNES			Eric HABAY	
GUERVILLE			Alain DUIGOU	François BOULOT
GUITRANCOURT			Stéphane JOUANNO	Marc PETIT
HARDRICOURT			André OULIE	Alain DE GUEROUT D'AUBLAY
ISSOU			Eric TRUCHET	Albert CAILLERET
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Hervé LEMOINE	Laurent TALON	Hervé LEMOINE	Laurent TALON
LA HAUTEVILLE	Antoine PASQUIER	Christian GLUCKMAN		
LE MESNIL-LE-ROI			André CAPELLE	Alain BOUTIGNY
LE PORT-MARLY			François CORNEZ	Pierre-Yves STRAINCHAMPS
LE TARTRE GAUDRAN	Bernard LE ROUX	Hélène BENAROYA		
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE			Jean-Jacques BILLOUE	Françoise CHANCEL
LES CLAYES SOUS BOIS	Hubert KLEIN	Françoise BEAULIEU	Hubert KLEIN	Françoise BEAULIEU
LIMAY	Eric ROULOT	Gérard PROD'HOMME		
LIMETZ-VILLEZ			Patrick AUGUSTIN	Christian GUERIN
LONGNES			Marc DAMAGNEZ	Fabrice MARTIN
MARC			Michel GIIHUR	Pierre SOUIN
MAREIL-MARLY			Guilaine KARECKI	Jean BOLARD
MAREIL-SUR-MAULDRE			Michel GROH	
MAUREPAS	Claude ALLAIRE	Michel TANGUY		
MERE			Michel RECOUSSINES	Simon COULOMBEL
MEZY-SUR-SEINE			Monique POCCARD-CHAPUIS	Noëlle SAGARA
MONTFORT-L'AMAURY			Pierre-Marie MICHEL	Hervé PLANCHENAULT

COMMUNES	ÉLECTRICITÉ		GAZ	
	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
NEAUPHLE-LE-VIEUX			Jacki BOUCHET	Françoise ROUDIER
NEAUPHLETTE			Igor DEVERNAY	Jérôme LEBLOND
NEZEL			Thierry LABARTHE	Daniel RENAULT
NOISY-LE-ROI	Marc EMONET	Jean-Claude JOGUET	Marc EMONET	Jean-Claude JOGUET
ORGEVAL			Yannick TASSET	Guy DOUNIES
PLAISIR	Joséphine KOLLMANNBERGER Franz BUSSY Pierre LEPINEUX	Véronique GUERNON Pierre DAUDIGEOS Murielle MASERATI	Joséphine KOLLMANNBERGER Franz BUSSY Pierre LEPINEUX	Véronique GUERNON Pierre DAUDIGEOS Murielle MASERATI
POISSY	Véronique GUERNON Pierre DAUDIGEOS Murielle MASERATI	Daniel LOBJEOIS Bertrand PASQUIER Anabelle WOELFLE		
PORCHEVILLE			Christian SCOPEL	Michel MANDON
RAMBOUILLET	Claude CHAUVIN Michel LHEMERY Jocelyne DELECROIX	Gérard LARCHER Geneviève JEZEQUEL Roland DUFILS		
ROLLEBOISE			Maurice BOUDET	
ROSNY-SUR-SEINE			Christian PANCHER	Alain BREZIA
ST NOM-LA-BRETECHE	Philippe CHIVOT	Martial LELEU		
TESSANCOURT-SUR-AUBETTE			Louis BEZIAT	Denis ROUARD
THIVERVAL-GRIGNON	Daniel BOSSE			
TOUSSUS-LE-NOBLE	Patrick ALEXANDRE	Gilles PANCHER	Patrick ALEXANDRE	Gilles PANCHER
VAUX-SUR-SEINE	Jean-Pierre COUTELEAU	José LERMA	Jean-Pierre COUTELEAU	José LERMA
VILLEPREUX	Thierry ESSLING	Philippe LODE		
VILLIERS SAINT-FREDERIC	Jean-François LE NAGARD	Nicole DECOOPMAN		

EPCI :
Membres du
Comité syndical au
31/12/2013



37

Délégués titulaires
 électricité



37

Délégués suppléants
 électricité

Comité syndical au 31/12/2013

EPCI au 31/12/2013	ÉLECTRICITÉ	
	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
CAPY	Claude BRUAS	Régine LIBAUDE
CCPFY	Isabelle BEHAGHEL	Jean-Pierre ZANNIER
SIDEYNE	Roger BREVAUT André CAPELLE François CORNEZ Roselle CROS Gérard DORIMINI Alain GOURNAC François HEURTEL Guilaine KARECKI Jean-Dominique MASSERON Jean-Paul ROSTAGNI Bruno VOLLAIRE	Jean-Luc AGNES Martine BARDOT Julien BOCQUET Alain BOUTIGNY Paul CHARREAU Raynald GODART Daniel LECUYER Aline PASCAL Michel STOFFEL Pierre-Yves STRAINCHAMPS Charles-Henri TAUFFLIEB
SIEMA	Hervé PLANCHENAU	Michel RECOUSSINES
SIERTECC	Jean BEALU Robert BELLEMIN Michel BOTHEREAU Bernard DANIEL Roland GROS Farid HATIK Léon JANUS Laurent LANYI Pierre MATHEVET Jean-Jacques ROQUES	Jean-Claude ANNE Julien FREJABUE Francis LAMARQUE Dinh LE Manuel LEON Hervé MAURIN Bernard POTAILLON Jean-Pierre PROVOST Alain THUREAU Jean-Marie ROLLET Daniel WOTIN
SIRE	Marc GAUDY	Yannick TASSET
SIVAMASA	Michel ABRAHAM Louis BÉZIAT Maurice BOUDET Jacques BREJAUD Claude DUTRU Jean EVEILLARD Elisabeth LAYE André OULIÉ Jean-Louis PYÉE Monique POCCARD-CHAPUIS Laurent RICHARD	Alain BREZIA A. De GUEROULT D'AUBLAY Alain DURAND David FERAY Alain GAGNE Michel GROH Jean-Bernard HETZEL France LECCIA Michel MARTIN Daniel MAUREY Rosine THIAULT
SIVOM REGION MONTFORT	Marc LAUTOUR	

PROGRAMME DE TRAVAUX ARRÊTÉ EN JANVIER 2013 AVEC UNE MÀJ LE 5 FÉVRIER 2014

COMMUNES du SEY (hors SIDEYNE)	Montant programme SEY Mise à jour 02/14 (€HT)
ANDELU Route de Jumeauville	49 895
BLARU Rue du Pont	81 936
CARRIERES-SOUS-POISSY Rue de la Réverie <i>SIERTECC</i>	116 980
CELLE-LES-BORDES (LA) Rue du Moulin de Béchereau	47 974
CHANTELOUP-LES-VIGNES Rue d'Andrézy 1 ^{ère} partie <i>SIERTECC</i>	179 804
CHAUFFOUR-LES-BONNIERES Chemin de Gournay	16 275
CLAYES-SOUS-BOIS (LES) Avenue du Bois (du 2 au 14) et avenue du Parc (du 25 au 47)	107 974
FEUCHEROLLES Rue du Bas de la Butte, rue des Coulons	67 805
GAMBAIS Rue de Novales	136 855
GAZERAN Rue du Buissonnet	55 630
HERMERAY Béchereau vers Guipereux	25 677
ISSOU Avenue du Parc (TC)	29 688
LIMETZ-VILLEZ Route des Vignes (n° 84 au 66)	98 546
LOMBOYE Rue Pasteur (entre le chemin du village et le chemin des Glaisières) et rue A. Briand (n°52 au 50)	82 963
MANTES-LA-VILLE Rue Guillet (entre la route de Houdan et la rue des Orge- monts)	32 892
MARCQ Place de la Mairie, chemin des Sablons, rue d'Autouillet	74 765
MAURECOURT Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny <i>SIERTECC</i>	165 198
MERICOURT Chemin du Grand Voyer	29 538
MOISSON Rues de l'Eau, 3 Portes et Abreuvoir / Allée de Jamborée	97 185
MONTFORT-L'AMAURY Route Robert	100 870
NEAUPHLE-LE-VIEUX Rue de la fontaine, rue de la Pierre Percée et rue aux Moutons	74 000

OINVILLE-SUR-MONTCIENT Rue des Thurets (partie 2), chemin des Moines (entre rue des Thurets et rue de Gournay) et rue de Gournay (entre chemin des Moines et RN)	73 650
ORCEMONT Rue des Rôties et une partie rue de l'Eglise	77 680
ORGEVAL Rue de Villennes	89 918
RAIZEUX Route de Gazeran	33 101
RAMBOUILLET Quartier Beau Soleil (rue Duchesse d'Uzès)	247 000
SAINT-ARNOULT-EN YVELINES Rue du Billoir	29 612
SAINT-MARTIN-DE-BRETHENCOURT Hameau de Bréthencourt Rue St Jacques	120 500
SONCHAMP Rue des Vallées	116 786
TESSANCOURT-SUR-AUBETTE Sente des Vachères, Chemin d'Orzeau	61 610
TRIEL-SUR-EINE Avenue de Poissy	284 805
VAUX-SUR-SEINE Rue des Huilliers	14 640
VILLENEUVE-EN-CHEVRIE(LA) Hameau L'Aventure : chemin de la Forêt et chemin des Ferrières	75 932
VILLENES-SUR-SEINE Rue des Ecoles SIRE	98 449
TOTAL SEY (hors SIDEYNE)	2 996 133 €

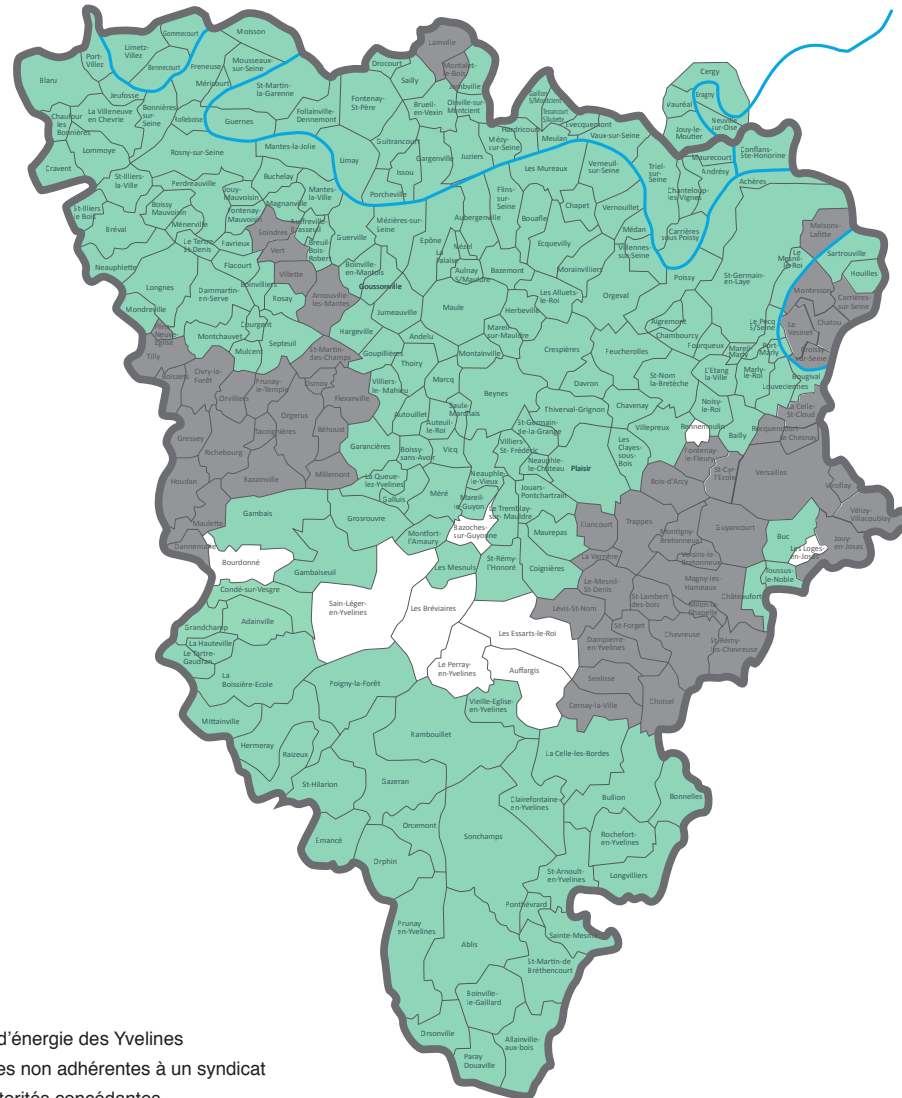
COMMUNES du SIDEYNE	Montant programme SEY Mise à jour 02/14 (€HT)
BOUGIVAL Rue d'Estiennes d'Orves, place Couturier, rue Gabriel Péri et place de la Chapelle	224 473
FOURQUEUX Rue du Maréchal Foch et rue aux Oies	40 000
HOUILLES Rue Dr Zamenhof	77 835
LE PECQ Rue d'Aligre (dernière partie)	20 187
MARLY-LE-ROI Carrefour des rues Fontenelle et Henry Becque	18 500
TOTAL SIDEYNE	380 995 €

CARTE DES COLLECTIVITÉS DU SEY

● Compétence électricité



Travaux d'enfouissement à Oinville sur Montcient



- Syndicat d'énergie des Yvelines
- Communes non adhérentes à un syndicat
- Autres autorités concédantes

sey.fr



Retrouvez sur notre site internet
l'espace dédié à nos adhérents...

... et retrouvez votre
patrimoine grâce à notre
carte interactive.





L'énergie au cœur de nos activités

Nos ambitions

Garantir le meilleur service public
de distribution d'électricité et de gaz

Garantir la **qualité de nos prestations**

Être un vecteur de communication

Rechercher l'**amélioration des services**

Aider au mieux les collectivités locales

sey|78

| SYNDICAT D'ENERGIE
| DES YVELINES |



Espace « La Bonde » 6, rue des Artisans
78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN
Tél : 01 30 68 64 10

e-mail : accueil@sey78.fr site : www.sey78.fr